

LASDEL

Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques

sociales et le développement local

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

La gestion des pompes dans le département de Tillabéry

J.P. Olivier de Sardan & A. Elhadji Dagobi

(enquêtes de Y. Issa, H. Moussa et A. Tidjani Alou)

novembre 2001

Etudes et Travaux n° 4

Introduction

Le mode de gestion privilégié mis en place dans le cadre de la réhabilitation des pompes à motricité humaine (PEM) au début des années 90 avec le PRT (Projet de Réhabilitation des pompes du département de Tillabéri) a été collectif, sous la forme de la constitution de comités de gestion villageois. Le comité standard est composé d'un président, d'un trésorier (si possible une trésorière), d'hygiénistes (en général femmes chargées de nettoyer l'ouvrage), d'un(e) fontainier(e) (chargé(e) de percevoir la recette : la vente de l'eau au seau est conseillée), et d'un aide-réparateur local (chargé d'assister l'artisan-réparateur). Ce comité a pour mission d'assurer la pérennisation des ouvrages à travers la constitution de caisses de maintenance sous son contrôle devant servir à l'achat de pièces de rechange ainsi qu'à la rémunération de l'artisan-réparateur et éventuellement des fontainier(e)s. La désignation du comité par les villageois (sous forme d'élection si possible) apparaissait aux concepteurs du projet comme la garantie d'une transparence dans la gestion et d'une responsabilisation de toute la communauté concernée. Un premier réseau d'animateurs recrutés par l'opérateur de la réhabilitation (Vergnet) devait assurer l'information et la sensibilisation des villageois, puis le suivi des comités à leurs débuts, avant de laisser la place à un second réseau d'animateurs dépendant de la cellule de suivi-évaluation-appui du PRT.

Or la mise en pratique sur le terrain de cette gestion collective a suscité, en ce qui concerne l'hydraulique villageoise, diverses interrogations quant à son efficacité et sa viabilité. Deux rapports d'évaluation du PRT font ainsi part de leurs inquiétudes.

« L'appropriation des points d'eau par les comités de gestion et, plus globalement, par les villageois, reste probablement le point le plus délicat du montage et de la viabilité de ces projets ».¹

« Le milieu rural et notamment les villageois du département de Tillabéri ne paraissent pas aptes dans leur ensemble à gérer dans de bonnes conditions et sur le long terme un parc de pompes ».²

La présente étude avait³ donc pour objectif central d'investiguer les formes concrètes de la gestion des points d'eau modernes réhabilités dans le département de Tillabéri, les dysfonctionnements éventuels, leurs origines, et les perceptions des acteurs concernés, ce diagnostic devant déboucher sur quelques propositions.

¹ P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre, « Evaluation rétrospective des projets d'hydraulique villageoise réalisés au Niger », AFD, décembre 1998.

² M. Gageonnet, « Mission d'appui à la cellule de suivi-évaluation-appui (CSEA) du projet PRT », Antea, octobre 1999.

³ Cette étude a été réalisée pour le compte de l'Agence Française de Développement d'octobre à janvier 2000, en même temps qu'une étude analogue en Guinée. C'est pour l'essentiel le rapport remis à l'AFD qui est ici édité. Une version remaniée et condensée a été publiée sous le titre « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », *Politique Africaine*, 80, 2000, pp. 153-168.

1. Méthodologie

L'étude a porté sur 19 villages du département de Tillabéri, tous de langue songhay-zarma. Parmi ceux-ci, deux ont été fait l'objet de l'enquête collective (procédure ECRIS)⁴. Les sites de l'enquête collective ont été choisis en fonction des spécificités de leur gestion : Sansanné Hausa représente un cas particulier de blocage du comité de gestion à la suite d'un bras de fer qui oppose le clan du chef et celui de ses opposants ; on y voit à l'œuvre toutes les difficultés d'émergence d'un « espace public villageois » et comment la notion de « gestion collective » constitue un enjeu dans un tel processus. N'dounga pose un problème différent puisqu'on y trouve, côte à côte, deux modèles de gestion et d'hydraulique villageoise avec des performances radicalement différentes : d'un côté, une « gestion privée » de bornes fontaines improvisées localement, en plein essor, et de l'autre, une gestion « collective » de pompes Vergnet avec de multiples contradictions.

Les 17 autres villages ont été enquêtés sous une forme individuelle par les 3 collaborateurs de l'étude (tous ayant participé à l'enquête collective)⁵. Les sites des enquêtes individuelles ont été choisis à partir d'un zonage simple, combinant des critères écologiques et économiques :

- une zone à fortes potentialités hydriques et économiques : les abords du fleuve Niger sur la rive droite (Tillabéri). Les eaux de surface (cours majeur du fleuve, bras temporaires et zones inondables, mares) y sont abondantes, et les revenus tirés des activités rizicoles et maraîchères sont relativement importants, d'autant que la route goudronnée est proche et que les marchés sont nombreux ;

- une zone à faibles potentialités hydriques et économiques: le Zarmaganda (Ouallam). L'aridité due aux cycles répétés de sécheresses dans une région à pluviométrie déficitaire se conjugue à une pauvreté rurale qui n'a guère d'équivalent au Niger. L'enclavement est dramatique, les marchés sont très rares et de peu d'importance ;

- une zone à potentialités hydriques et économiques intermédiaires : la rive droite du fleuve. Les eaux de surface (mares ou rivières temporaires) sont des ressources réelles mais fragiles; les revenus paysans sans être nuls restent modestes, les communications existent mais l'éloignement des grands centres se fait sentir.

En nous appuyant sur les évaluations et supervisions effectuées dans le cadre du PRT nous avons écarté les villages dont les forages n'étaient plus fonctionnels et nous avons inclus un nombre égal de villages signalés comme ayant des comités de gestion censés bien fonctionner et de villages où étaient évoqués des comités de gestion à problème (le principal critère des évaluateurs étant le montant du fond de maintenance détenu en caisse par le trésorier lors de l'évaluation).

D'autre part, nous avons des cas de figure fort variés parmi les villages enquêtés, en ce qui concerne tant la taille (de 300 à 9.600 habitants), que les ressources en points d'eau modernes (1 à 4 forages, voire une mini AEP) ou les apports « externes » (présence ou non de « projets » et intervention ou non de cadres originaires du village).

⁴ Nous ne détaillerons pas ici cette procédure de recherche. Cf. T. Bierschenk & J.P. Olivier de Sardan, « ECRIS: rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic groups... », Human Organization, 56 (2), 1997, pp. 238-244.

⁵ Il s'agit des villages de Bangoutara, Dargol, Koulikoira, Safatan, Tallé et Yelwani pour le canton de Dargol (enquêteur : Younoussi Issa); Karma, Koulbagou, Namari Goungou, Niamé et Toula pour le canton de Tillabéri (enquêteur : Aboubacar Tidjani Alou) et Fandou Béri, Farka Kalley, Gorou Koufeyzeydo, Logaïzeydo, Talkadabay et Yalouma pour le canton de Ouallam (enquêteur : Hadiza Moussa Zangau).

Enfin, dans les villages dotés de plusieurs forages, nous avons rencontré parfois plusieurs comités de gestion (un par forage), et parfois un seul comité pour l'ensemble des forages. C'est pourquoi nos enquêtes ont porté au total sur 31 comités de gestion intervenant sur 43 forages.

Environ 200 entretiens ont été réalisés auprès de groupes stratégiques (catégories d'acteurs variés) sur la base d'indicateurs préalablement définis et ayant fait l'objet d'une révision à l'issue de l'enquête collective. Les corpus ont enregistré sur bande magnétique et ont ensuite été transcrits, traduits et saisis. On a aussi procédé à de nombreuses observations, à diverses étapes : enquête de repérage des sites, enquête collective, enquêtes individuelles, missions de supervision.

Les données ainsi produites permettent selon nous une bonne compréhension des mécanismes sociaux à l'œuvre dans la « gestion réelle » des points d'eau, dont on verra qu'elle est assez éloignée de la « gestion officielle ». Elles ne prétendent pas à une représentativité statistique (dont les critères scientifiques de rigueur sont d'ailleurs souvent malmenés dans nombre d'enquêtes par questionnaires, malgré la présence de multiples tableaux chiffrés). Mais elles renvoient à des tendances lourdes et à une représentativité qualitative, ou processuelle, qui peut constituer selon nous une réelle aide à la décision. L'usage de cas significatifs, choisis en fonction de leur exemplarité, nous semble aussi important que celui de statistiques (d'autant que celles-ci, dans ce type de situations, sont souvent aussi coûteuses à produire que peu fiables).

Un certain nombre de problèmes ont été rencontrés au cours de cette enquête, qui jettent un certain doute sur la validité des supervisions courantes de ce type de projet. En voici quelques échantillons :

- L'absence presque totale de cahiers de comptes tenus régulièrement et à jour et les rumeurs permanentes de malversation ne permettent aucune estimation chiffrée fiable des recettes et dépenses véritables liées à la gestion des PEM.

- Les sommes en caisse « montrées » en liquide aux animateurs lors des visites de supervision n'ont guère plus de valeur : elles sont bien souvent empruntées en hâte à un particulier (le commerçant d'à côté, par exemple) pour faire une bonne impression à l'agent du projet

« Les commis sont venus pour me demander la situation de la caisse. La première fois, le président était là et j'ai pu leur montrer 10 000 FCFA. La seconde fois, il était au marché et il a fallu prendre crédit auprès du chef de village pour leur montrer 15 000 » (la trésorière de Koulbagou)

- La composition « officielle » du comité ne dit pas grand chose de la répartition réelle des tâches et de qui fait quoi, comme on le verra...

- Nous entendions faire une histoire détaillée, pour chaque forage enquêté, des pannes et des solutions qui y avaient été apportées. Cela n'a pas été possible : non seulement il n'y a aucune mémoire collective (ni écrite, ni même orale) sur ce sujet (en raison d'un manque général de transparence ou d'« accountability »), mais même les acteurs directement concernés (artisan-réparateur, aide-réparateur, président ou trésorier) font état de souvenirs à peu près toujours confus et imprécis

- Les activités d'animation liées à la gestion des points d'eau n'ont pas laissé plus de souvenirs ; confondues avec le passage d'agents des services de l'hydraulique, noyées parmi diverses réunions d'autres animateurs d'autres projets là où ceux-ci sont légion (comme le long du fleuve ou sur la rive droite), assimilées à des visites fort épisodiques de « Blancs » ou de commis pressés qu'on ne revoit jamais, ou vécues comme des contrôles surprises de l'argent figurant en caisse, les tournées des animateurs de Vergnet ou de la cellule suivi-évaluation-appui du PRT, ou des agents

de l'hydraulique se sont quasi effacées des esprits, sauf lorsqu'elles ont eu des aspects vécus comme répressifs (fermeture d'un forage)

- La situation politique interne de la plupart des villages est assez complexe, et les forages ne sont qu'un enjeu de plus dans divers conflits locaux. Les animateurs ne connaissent en général pas ces conflits et ces enjeux (ou, quand ils viennent à les connaître, si par hasard ils sont relativement familiarisés avec tel ou tel village, ils ne sont pas habitués à tirer partie de cette information pour leur travail d'animation)

Ces divers éléments hypothèquent donc pour une part (pour une part seulement) la validité des données recueillies par les tournées d'animation, de supervision et d'évaluation qui sont habituellement faites et justifient l'étude présente, qualitative et donc plus intensive ⁶.

2. Les contextes et leurs effets

Trois types de contextes nous sont apparus comme influant de façon importante sur la « question de la gestion » des points d'eau au Niger.

2.1. Le contexte socio-politique

On ne détaillera pas ici les principaux aspects, développés ailleurs, du système politique nigérien en milieu rural ⁷. Rappelons simplement que, en l'absence de toute municipalité (il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, ni conseil local ou maire élu, ni budget communal), l'institution de la chefferie occupe seule la place. Héritage colonial direct, cette chefferie « administrative » se réclame cependant des chefferies pré-coloniales et se recrute au sein d'une aristocratie locale où les querelles de prestige et les contestations dynastiques abondent. Lors de la nomination d'un nouveau chef, les prétendants s'affrontent en de multiples intrigues. Le chef étant désigné à vie, son principal concurrent, qui est toujours un cousin, devient son opposant à vie, qui conteste en permanence sa légitimité. Nombre de villages sont ainsi divisés en deux camps opposés.

Il faut aussi noter l'absence d'une culture du « bien public », qui découle directement de cette permanence de la chefferie. Le chef seul est censé représenter le bien public, mais sans comptes à rendre, et à travers l'exercice d'une gestion entièrement personnelle des affaires du village, qui sont confondues avec les siennes propres (« néo-patrimonialisme »). Ses capacités de mobilisation de ses administrés sont en général faibles, sauf en cas de charisme personnel, ou du fait d'un (rare) consensus local.

Enfin deux éléments de la stratification sociale interfèrent souvent, comme on le verra, avec la gestion des points d'eau : l'exclusion des femmes de rôles publics et la permanence idéologique de l'esclavage ⁸.

2.2. Le contexte des actions de développement

Les « projets » (*porze* en zarma) interviennent assez régulièrement dans de nombreux villages, et sont considérés par les populations comme une opportunité de ressources qu'il ne

⁶ Tout est relatif : quatre jours passés à enquêter dans un village, c'est beaucoup trop pour un animateur en tournée, mais c'est fort peu pour un chercheur. Précisons cependant que toute l'équipe de l'étude connaît bien l'Ouest du Niger, a mené déjà de nombreuses enquêtes dans cette zone, et parle couramment le songhay-zarma.

⁷ Cf. J.P. Olivier de Sardan « L'espace public introuvable : chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers Monde*, 157, 1999, pp. 139-167.

⁸ Sur les persistances idéologiques de l'esclavage en pays songhay-zarma, cf. J.P. Olivier de Sardan « Les sociétés songhay-zarma (chefs, guerriers, esclaves, paysans...) », Paris, Karthala, 1984.

faut pas laisser passer. Mais il est des régions ou des villages restés à l'écart (en particulier le Zarmaganda, délaissé sur tous les plans). Quand plusieurs projets interviennent ou sont intervenus dans un village, ils sont souvent confondus dans les perceptions ou les souvenirs des habitants, qui, en dehors des quelques personnes qui ont été les interlocuteurs directs des agents de chaque projet et sont en général les piliers des « comités » mis en place, ne connaissent clairement ni les noms ni les objectifs ni les méthodes particulières de chaque projet.

Les animateurs, quels que soient leurs projets, procèdent, comme les agents de l'administration, par « réunions villageoises », réunions convoquées par le chef de village (ou, quand un comité a été mis en place, par le président de ce comité), réunions dont la succession dans le temps et le caractère éphémère et stéréotypé laissent en général peu de traces dans les souvenirs (la multiplication des réunions dans certains villages laisse manifestement de nombreux villageois). Une autre pratique récurrente est l'organisation de stages de formation pour certains acteurs-clés (présidents, trésoriers, artisans, matrones, secouristes, etc...).

Un apport, parfois en travail (s'il y a construction), mais de plus en plus souvent en argent (sous forme de cotisation) est en général demandé aux villageois. Le système de la cotisation est déjà largement répandu dans un cadre traditionnel (pour les baptêmes et les mariages en particulier : cf. le *kambu zaa zarma*⁹). Il tend à se généraliser dans le domaine du développement, mais pose des problèmes manifestes aux populations, tant en raison du contraste entre l'ampleur des pressions monétaires permanentes et le peu de ressources disponibles (« sur-monétarisation »¹⁰) qu'en raison d'une saturation des demandes en ce domaine, et des problèmes récurrents de gestion des fonds ainsi récoltés.

La forme institutionnelle privilégiée de toute action de développement au niveau villageois est aujourd'hui la mise en place d'un « comité » ou « bureau » ad-hoc, élu par les villageois, qui doit permettre de suppléer à l'absence de municipalité, et de responsabiliser les acteurs locaux en leur confiant la gestion des activités du projet.

En dehors des projets qui leur sont spécifiquement destinés (projets d'appui pour les enseignants, les techniciens agricoles, ou les personnels de santé), les fonctionnaires affectés dans les villages sont en général tenus à l'écart des projets s'adressant aux villageois des zones enquêtées (PASADOP, PRSAA, PASP, JVC, Aide et Action, Taïmako)

A ces différents égards, le PRT est en tous points semblable au lot commun des projets ruraux qui se réclament désormais tous d'une approche « participative »¹¹, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'aménagement du terroir, du petit crédit ou de l'hydraulique villageoise : au cœur de tous ces dispositifs on retrouve toujours la constitution, à l'initiative certes des « projets », qui en font une « conditionnalité »¹², de comités villageois élus, responsables directement de la gestion, et bénéficiant d'un appui en termes d'animation sous forme essentiellement de tournées ou de sessions de formation.

⁹ « donner la main ».

¹⁰ cf. J.P. Olivier de Sardan, « A moral economy of corruption in Africa ? », The Journal of Modern African Studies, 37(1), 1999, pp. 25-52.

¹¹ Celle-ci peut en fait recouvrir des styles d'animation assez différents, que ce soit une animation de type classique et relativement « autoritaire » ou « top-down », (comme celle qui fut de fait mise en place avec le PRT : cf. P. Coquart et M. Vaillant « Synthèse des évaluations rétrospectives de projets d'hydraulique villageoise », AFD, décembre 1999) ou que ce soit des approches plus interactives et plus « écoutantes » ou « bottom-up ».

¹² « Les comités de gestion des points d'eau sont créés à la demande des projets, lesquels conditionnent l'installation des ouvrages au sein d'un village à leur création » (P. Coquart et M. Vaillant, p. 23).

2.3. Le contexte de l'approvisionnement villageois en eau

Une histoire des puits et forages

Les forages réhabilités par le PRT s'insèrent dans une longue histoire des rapports entre les villages et l'eau.

Tout d'abord une histoire des puits et de leur gestion.

1) Traditionnellement le fonçage d'un premier puit est une forme d'appropriation forte (y compris symboliquement et politiquement) d'un espace par une famille et le signe de son antériorité dans les lieux. Mais la coutume veut qu'elle laisse de nouveaux arrivants profiter de ce puit. Les maîtres du puits sont d'ailleurs en général chefs du quartier ou du village, et soucieux d'en accroître la population. Le puit traditionnel est donc à la fois privé et public. La propriété en est privée, l'usage en est public. L'accès est libre et gratuit. Son entretien est une affaire de bonne volonté : celle de ses initiateurs, et celle de ses utilisateurs (quartier, voire village).

2) Sous la colonisation et surtout depuis l'indépendance, de nombreux puits cimentés ont été construits et mis à disposition des populations, souvent gratuitement, parfois sous condition d'une petite mise de fonds initiale, d'une contribution en travail ou d'une prise en charge de la nourriture des personnels du service ou de l'entreprise. Ces puits, dont l'accès est aussi libre et gratuit, sont considérés comme l'affaire de l'Etat, qui les a « amenés », et on estime que c'est donc à lui de les entretenir ou de les réparer. A défaut c'est le problème du chef de village ou de canton, représentant de l'Etat. Dans le meilleur des cas, le chef de village tentera de mobiliser la population pour un nettoyage, avec des succès variés, car la localisation de ces puits a souvent donné lieu à des contestations et des rancunes, en raison de la forte existence des quartiers (le quartier est beaucoup plus une unité de sociabilité et de voisinage que le village), redoublée par les divisions en clans hostiles qui recouvrent fréquemment la répartition en quartiers : les quartiers dépourvus de puits cimentés accusent alors le chef (dont le propre quartier est en général le premier à avoir bénéficié d'un forage) d'avoir influencé (ou corrompu) les agents chargés de faire les forages. L'implantation ultérieure des pompes est rentrée elle aussi dans ce schéma interprétatif, où les populations sont sceptiques devant les arguments techniques :

Koulikoira est divisé entre le chef, qui contrôle deux quartiers, et son opposition, qui en contrôle deux autres. Un riche ressortissant membre de l'opposition a offert au village plusieurs puits cimentés, tous implantés dans les deux quartiers de l'opposition, qui sont les plus proches du fleuve : personne ne croit donc que cet emplacement est dû à la seule proximité de la nappe. Inversement, lorsque les forages pour les pompes ont été effectués, le fait que la pompe installée dans les deux quartiers de l'opposition ne donne, à la différence des autres, qu'une eau très natronée et impropre à la boisson, a été interprété comme une manœuvre du chef.

3) Les premiers forages réalisés dans le cadre du Conseil de l'Entente, équipés de pompes à motricité humaine, ont relevé aux yeux de tous du même registre que les puits cimentés. C'était un don de l'Etat, qui en restait responsable. Le rôle du chef de village était simplement plus important puisqu'il gardait les clés de la pompe : il en était le dépositaire au nom de son double statut de représentant de l'Etat et de représentant de la population.

4) Avec les premières pannes des pompes un nouveau cas de figure est apparu : la question de la réparation. Logiquement cette question a été considérée comme relevant toujours des chefs de villages. L'Etat étant défaillant, ceux d'entre eux qui en étaient capables ont réclamé aux villageois des cotisations pour payer la réparation, alors que d'autres ont renoncé faute d'autorité, de volonté ou de consensus local.

5) Mais avec la réhabilitation et le PRT, sous la pression des animateurs, c'est un système entièrement nouveau qui s'est mis en place : la gestion de l'eau devait rompre avec les habitudes anciennes, et se faire à l'image des autres projets, avec un « comité ». De plus l'eau devait être vendue (tout en laissant les villageois libres de choisir leur mode

d'alimentation de la caisse de maintenance, les animateurs conseillaient à la vente au seau). Enfin, les chefs, qui jusqu'ici avaient la responsabilité de facto des forages devaient en être écartés, au profit de ces comités élus (c'est là un propos que nous avons partout rencontré : « les animateurs nous ont dit qu'il ne fallait plus laisser les chefs être responsables des forages »)¹³.

Les autres ressources en eau

La concurrence entre les forages et d'autres sources d'approvisionnement est évidemment un élément important de la question de la gestion. Le système promu par le PRT était global et ne pouvait donc tenir compte des contextes hydriques locaux, qui sont très variés. Tantôt il n'y a pas d'eaux de surface en dehors de l'hivernage, les pompes coexistent alors avec les seuls puits (cimentés ou traditionnels), et la panne d'un forage peut créer un problème grave (Zarmaganda). Tantôt il existe des ressources alternatives temporaires (mares, affluents du Niger) ou permanentes (fleuve), et les variables de proximité immédiate, de coût, de goût et de représentations de la santé deviennent alors décisives.

Les variations saisonnières sont de ce point de vue très importantes. Alors que l'hivernage permet de procurer dans les zones arides des ressources en eau nouvelles et éloigne les cultivateurs des forages, c'est au contraire le moment où la pression sur les forages est plus importante le long du fleuve, car l'eau du fleuve est alors considérée comme impropre à la consommation. Ces variations posent parfois de vrais problèmes de gestion.

Les variations saisonnières sont aussi liées à des facteurs sociaux, autour du problème de l'élevage. Bien que dans les zones enquêtées l'alimentation en eau des troupeaux en saison sèche ne pèse pas de façon massive sur les forages, comme ce peut être le cas ailleurs, il n'est pas complètement absent.

3. Samari, les deux fontainières et les six vieillards

L'étude de cas ci-dessous évoque la plupart des problèmes liés à la gestion de l'eau que nous avons rencontrés dans le département de Tillabéri. Elle n'entend pas être « le » cas-type. Mais elle reste instructive.

Samari, commerçant important de Bangoutara (quartier Lafan Ganda) avait été l'interlocuteur de l'équipe du forage, et est ainsi devenu le gestionnaire, du forage, à la fois président et trésorier.

« Les gens qui ont implanté ces pompes là, c'est moi qui leur donnait à manger et à boire. Il y avait un Européen parmi eux. Quand ils ont fini leur travail, ils m'ont remis les clés et m'ont demandé de les garder. Voici comment je me suis occupé de gérer ces pompes » (Samari).

Ayant opté pour le principe de la vente au seau (un épi de mil ou une mesure de grain pour un seau), il a fallu résoudre le problème des fontainiers. Personne ne voulait s'en occuper. Samari a proposé que chaque famille délègue à tour de rôle 2 personnes pour cela. En fait personne n'a accepté, sauf deux femmes de la concession de Samari, choisies par lui, Kouti et Kouli.

- Kouli : « Personne ne voulait faire le travail parce que ça ne rapportait pas ».

Kouti : « C'était considéré comme une perte de temps. Chacun disait qu'il allait au champ, donc il n'avait pas de temps pour aller garder un puits, toutes les concessions ont refusé de faire le travail, seules Kouti et moi, avons accepté et avons continué à travailler avec Samari. Moi, il m'arrivait parfois de rester tard sur le forage pour vendre l'eau aux femmes qui venaient. Je ne

¹³ Si l'on force beaucoup le trait, on pourrait dire que c'était donc une petite « révolution » politique que le PRT imposait de fait d'en haut (à une toute autre échelle, et avec l'usage de la force en plus, on pourrait ainsi évoquer la création sous le régime Kérékou au Bénin en 1993 de conseils municipaux élus dont les chefs en place étaient exclus... Bien évidemment nous n'entendons pas comparer le PRT à Kérékou !).

rentrais que quand je voyais qu'il n'y avait plus personne qui voulait prendre de l'eau. Alors, je fermais ça à clé et j'allais remettre la clé à ma camarade Kouli qui allait me remplacer le lendemain ».

Toutes deux ont reçu un surnom. Kouli, qui refusait toute faveur, et n'acceptait pas qu'une femme prenne de l'eau sans payer, a été surnommée « *ceferia* », l'impie. Kouti, plus souple et arrangeante, est devenue quant à elle « *alsilaama* », la croyante.

Mais Samari a été acculé un jour à la démission, à partir de rumeurs de « détournement ». Un nouveau comité s'occupe actuellement du forage. En fait, il s'agit d'un groupe de 6 vieillards installés en permanence près du forage, sous un hangar (4 d'entre eux étant officiellement président, trésorier, fontainier et hygiéniste).

Pour Samari, il s'est agi d'un complot :

« Au départ, les gens ne savaient pas quel argent on pouvait tirer de ces pompes. Les gens ne savaient pas que les pompes pouvaient générer de l'argent. C'est pour cela d'ailleurs que quand il s'était agi de choisir des fontainiers au départ, personne ne voulait se proposer, tout le monde trouvait à l'époque la tâche pénible et surtout sans intérêt. Il faut également retenir que moi je suis un commerçant. Ceux qui sont jaloux de mon commerce ont passé par la gestion des pompes pour m'attaquer, mais en réalité ces gens là voulaient prendre ma place, c'est à dire ils voulaient vendre l'eau et garder l'argent pour eux. Ce sont ces gens qui sont en train de gérer la pompe aujourd'hui. J'ai voyagé, et ils ont profité de mon absence pour m'accuser de manger l'argent, ils ont pris la caisse en mon absence. Dès avant de quitter le village pour mon voyage, j'avais appris ce qu'on racontait à propos de moi, sous l'arbre à palabre, que j'avais détourné l'argent des pompes. A mon retour j'ai préféré leur laisser la place. Je n'accepte pas qu'on m'humilie pour rien, j'ai donc préféré simplement leur laisser la caisse. Ce sont les vieillards qui gèrent la pompe maintenant qui ont été les instigateurs. Certains sont des proches parents du chef du quartier défunt. Parmi eux, on peut citer son petit frère, son fils et son oncle, qui est d'ailleurs le trésorier du comité. Les trois autres personnes, c'est comme on dit « *i na karji cendi, karjo mo na subu cendi, subo mo gwondi go a ra* » (on tiré sur une branche d'épineux, la branche a ratissé de l'herbe, dans l'herbe il y avait un serpent), autrement dit les trois autres personnes se sont raccrochées aux premiers ».

Kouli confirme :

« Samari, quand il a appris ça il a juré de ne plus rester garder la pompe. Tu connais le cœur du Songhai, quand on lui fait mal, il réagit parce qu'il ne peut pas accepter les humiliations ».

La version des « six vieillards » est légèrement différente :

« Samari a dit qu'il ne pouvait plus s'occuper du forage. Il a préféré laisser la place à d'autres. Il fait du commerce, il est en même temps maçon, en plus il voyage, donc il ne pouvait pas s'occuper convenablement de la pompe. Il a eu raison de partir (...) Personne ne l'a obligé à partir. C'est vrai que les gens racontaient qu'il a mangé l'argent, et c'est à la suite de ça qu'il s'est fâché et il a préféré partir ».

Q : « Il dit qu'on a pris la caisse en son absence ».

R : « Non c'est lui même qui a remis la caisse en jurant de ne plus s'occuper des pompes. C'est nous qui l'avons remplacé ».

Q : « Qui vous a choisi pour le remplacer ? »

R : « C'est le commis du projet qui a passé ici en moto, et il nous a choisi, et les gens étaient d'accord ».

Q : « Quand Samari vous a remis la caisse, combien y avait-il dedans ? »

R : « Je crois que en tout et pour tout, il n'y avait que 7000 F dans la caisse ».

Quant on demande à Samari s'il y avait dans la caisse 7.000F CFA, il répond :

« Je pense qu'il y avait plus que ça, mais comme moi-même j'ai oublié, je ne peux pas dire autre chose ».

La question a été aussi posée à Kouti :

Q : « Samari en quittant, combien y avait-il dans la caisse ? »

Kouti : « Nous sommes des vieilles femmes mon fils, on ne peut pas se rappeler des choses qui se sont passées il y a des années. Tout ce que je sais, c'est que nous on récupérait le mil, après, Samari le vendait, on ne sait pas combien il gagnait dans ça ».

L'étape suivante a été la démission des deux fontainières, qui, après le départ de Samari, sont restés quelque temps en place jusqu'à ce qu'elles aussi soient accusées de « détournement ».

Un jeune du village raconte:

« Je me rappelle comment ça s'est passé. C'était un jour, au cours d'une rencontre habituelle de certains hommes du quartier sous l'arbre que tu vois là-bas (arbre à palabre) qu'est née l'idée de remplacer Samari et les deux femmes. Les gens ont dit que la pompe du quartier ne fait pas rentrer de l'argent, ils ont dit que les femmes qui vendent l'eau sont en train de « manger » l'argent et qu'il faut les remplacer. C'est ainsi que les vieillards se sont proposés pour les remplacer. Comme ce sont des femmes, dès qu'elles ont appris qu'on les accusait de « manger » l'argent, elles ont quitté laissant la place aux hommes. Voilà comment ça s'est passé ».

C'est aussi la version de Kouti la « croyante » et de Kouli l' « impie » qui complètent :

Kouli : « Nous n'avons pas quitté de nous mêmes, c'est parce que les gens nous ont obligé à quitter, donc nous n'avions pas le choix. Il s'agit de ceux qui gèrent la pompe aujourd'hui, ils sont au nombre de 5 ou 6 je crois, quand tu vas à la pompe, tu vas les trouver sous le hangar assis. Par le passé, ils ne savaient pas que la pompe faisait rentrer de l'argent, quand ils l'ont su après, ils nous ont écartées en prenant notre place ».

Kouti : « Aujourd'hui le forage fait rentrer beaucoup d'argent. Les gens préfèrent l'eau de cette pompe à cause de son bon goût. Tout l'argent qu'ils gagnent dans la pompe, personne dans le quartier ne peut te dire combien c'est, personne ne peut te dire où va cet argent. Pour nous faire quitter, ils nous ont accusé en disant que nous « mangeons » l'argent de la pompe. Et eux aujourd'hui, ils gagnent beaucoup d'argent, ils le dépensent comme ils veulent, et personne n'ose leur dire quoi que ce soit. Plutôt que de continuer à se faire humilier Kouli a préféré quitter, moi je suis restée un peu, et quand j'ai vu qu'ils continuaient à m'accuser j'ai également quitté. Dans le village, tout le monde sait qu'ils mangent l'argent, mais on ne leur dit pas, on a peur de leur parler. Quand ils font un stock de mil, ils le vendent à qui ils veulent. La fois passée, je leur ai demandé de me vendre un peu, ils ont refusé ».

Q : « Donc on vous a fait quitter parce que Samari n'est plus là pour vous protéger ? »

Kouti : « Comme nous sommes des femmes, c'était plus facile, si Samari avait été encore là, ça n'aurait pas été facile de nous faire quitter ».

Pour les six vieillards, par contre, le départ des fontainières s'explique autrement :

« Tu sais ce travail là, ce n'est pas un travail de femmes. Il faut quelqu'un de patient pour garder la pompe. Quand c'était elles qui gardaient la pompe, il y avait toujours des problèmes, elles passaient tout leur temps à s'insulter et même à se bagarrer parfois, elles ont vu qu'elles ne pouvaient plus supporter et elles ont quitté ».

Q : « Pourtant elles accusent les hommes dont elles disent qu'ils sont à l'origine de leur départ ».

R : « A ma connaissance, il n'y avait aucun homme qui s'en est pris à elles. Elles n'ont pas dit la vérité. La vérité c'est que nous avons constaté qu'il y avait trop de problèmes entre elles et les utilisatrices, et nous avons alors dit qu'il faut que les hommes prennent leur place, pour éviter qu'il y ait des problèmes ».

Nul ne sait aujourd'hui s'il est vrai ou non que Samari et les deux fontainières « mangeaient » autrefois l'argent du forage. Mais la plupart de gens sont en tout cas persuadés que les six vieillards utilisent à leur profit la caisse dont ils ont maintenant la maîtrise et dont ils ne rendent aucun compte.

« Tout le monde est d'avis que présentement la pompe fait rentrer beaucoup plus d'argent, seulement cet argent ne profite qu'à un petit groupe de vieillards qui gèrent la pompe à leur manière. Normalement le chef de village a le droit de les faire partir, il a la possibilité d'exiger qu'ils fassent la lumière, il ne le fait pas » (un jeune du quartier)

4. Le paiement de l'eau

Au départ, avant la réhabilitation des pompes par le PRT, l'eau était gratuite, non seulement pour les puits, mais aussi pour les forages. De ce point de vue, l'idée que la pompe (en tout cas sa maintenance) a un coût, et que ce coût exige une participation financière des utilisateurs, est désormais passée dans les mœurs dans l'ensemble des villages enquêtés : s'il y a débat sur le mode de recouvrement et sur le montant demandé, nous n'avons pas rencontré de désaccord sur le principe que l'eau à la pompe soit un minimum payante. C'est sûrement l'un des principaux succès du PRT, signalé déjà par les évaluations.

La cotisation

En général le paiement de cotisations, soit à l'avance (c'est-à-dire pour constituer une caisse de maintenance) soit après coup, « à la panne », lorsque celle-ci survient, a été le premier mode de financement. La fréquence, la forme et le montant en étaient variables.

A Sansane Hausa, le système de cotisation reposait autrefois sur la remise d'un « ticket d'abonnement » qui permettait à chaque famille de puiser la quantité d'eau désirée, moyennant la somme de 150 FCFA par mois. Ce système a été abandonné en raison d'un grand nombre de refus de paiement.

A Karma (quartier Maurey), la cotisation pris trois formes successives : un versement hebdomadaire de 25 FCFA par famille, puis un versement annuel de 1.000 FCFA, puis une participation en nature, toujours annuelle, en bottes de mil, avant de passer enfin à la vente au seau.

C'est à peu près partout la même raison qui est invoquée pour justifier l'abandon du système des cotisations et le passage à la vente au seau, qui est devenu le système dominant : le recouvrement de la cotisation posait problème. Ce peut être pour de multiples raisons que les cotisations ne « rentrent pas ». Manque d'argent de certains, mauvaise volonté d'autres, mais aussi soupçons envers le trésorier ou conflits avec le chef. Les inégalités de fréquentation interviennent aussi beaucoup. Ainsi, dans les localités riveraines du fleuve, où les populations disposent d'une source d'approvisionnement alternative, beaucoup de femmes ne vont que très épisodiquement au forage (essentiellement en hivernage, quand l'eau du fleuve n'est guère consommable), soit parce que l'eau y est payante, soit parce qu'elles habitent plus près du fleuve, soit en raison des longues files d'attente, soit enfin parce que beaucoup estiment que l'eau du fleuve a meilleur goût que celle du forage, souvent natronée. Dans ces conditions, pourquoi cotiser au même titre que celles qui, voisines du forage, y vont chaque jour ?

Cependant, dans certaines localités, le système de la cotisation reste toujours en vigueur, comme une garantie soit contre un « favoritisme » possible, soit contre un détournement :

A Farka (village divisé en deux camps), on a refusé de passer à la vente au seau : « Nous nous sommes dit que cela pourrait créer des problèmes entre les familles, par exemple les fontainières pourraient favoriser un camp plutôt que l'autre. Alors que pour la cotisation ce n'est pas possible, on a la liste de toutes les familles, personne ne peut nous échapper. La cotisation, c'est une équipe qui se charge de la collecte (une personne de chaque camp), alors que pour la vente au seau c'est une seule personne qui le fait, sans témoins. Il y aura toujours du soupçon, qui sait si elle fera payer tout le monde ? » (Y.H., Farka)

A Niamé (Garbey Beeri), la vente au seau n'a remplacé la cotisation que pendant un mois. Devant les frictions entre fontainier et utilisatrices, et ensuite la difficulté de trouver un fontainier, on en est revenu à la cotisation en mil, présentée comme plus sûre que la vente au seau, dont les recettes risquent de s'évaporer plus facilement.

Les modalités de la cotisation varient :

A Talka Dabey, la cotisation est de 500 FCFA par an par foyer. L'an passé, 25.000 FCFA ont été collectés¹⁴. A Niame (quartier Garbey Beeri), la cotisation se fait depuis les débuts du comité en nature, chaque chef de famille devant donner une botte de mil.

Allant jusqu'au bout de la logique de cette dernière formule (versement d'une botte de mil à la récolte), qui évoque les anciens tributs, la « dîme » (*zakat*), ou les anciens « greniers de réserve » de la colonisation, certains ont même carrément transformé la cotisation pour l'incorporer dans une dîme islamique au sens strict.

A Koulbagou après divers échecs de cotisations en mil, puis en argent, tant pour le carburant d'un groupe électrogène destiné à la mosquée, que pour la maintenance du forage, l'approvisionnement de la caisse repose désormais sur une *zakat* proclamée en tant que telle, c'est-à-dire constituant une véritable obligation religieuse, décidée un jour de 1998 à la prière du vendredi, ayant pour double destination l'entretien de la mosquée et la maintenance de la pompe. C'est d'ailleurs le président-trésorier du comité de gestion qui est aussi le responsable de l'entretien de la mosquée. Après la récolte de mil ou de sorgho, chaque chef de famille propriétaire d'un champ est sollicité pour donner 1 botte sur chaque lot de 30 bottes récoltées (une récolte de moins de 30 bottes dispense de tout versement). La collecte est coordonnée par les chefs de quartier (qui ne gardent aucune trace écrite des apports éventuels de chacun). Les bottes sont rassemblées et vendues aux villageois au prix unitaire de 1000 FCFA. Les recettes réalisées sont ensuite partagées entre les deux mosquées du village et le forage. En 1997, 40 000 FCFA ont pu être mobilisés, et répartis de la manière suivante : 15.000 FCFA comme provisions pour l'entretien de la mosquée en dur; 5.000 FCFA comme provision pour l'achat de pétrole lampant pour la mosquée en banco ; le reste (20 000 FCFA) est revenu à la caisse de maintenance du forage. En 1999, seuls 32 000 FCFA ont pu être mobilisés : 10 000 FCFA ont été alloués aux deux mosquées et 22 000 FCFA au forage¹⁵.

Une autre innovation récente a été constatée ailleurs, à savoir l'institution d'une cotisation sur les fêtes familiales :

A Safatan, pour compléter les recettes de la vente au seau, le président du comité de gestion a obtenu depuis peu l'accord du chef de village, puis des villageois, pour que 200 FCFA soient prélevés à chaque baptême et à chaque mariage (100 FCFA directement auprès de la famille en question, et 100 FCFA sur ce que celle-ci donne au chef, selon l'habitude)

Cotisation et vente au seau peuvent d'ailleurs coïncider d'une autre façon : même dans les villages où la vente au seau est la règle, les problèmes de gestion peuvent faire qu'il n'y ait pas assez d'argent en caisse pour faire face à une réparation et une cotisation exceptionnelle pourra être la solution

La vente au seau

Les tarifs de la vente au seau sont stables. Ces tarifs sont de 5 F CFA le seau dans la zone du fleuve, et 5 F les deux seaux dans le Zarmaganda. On voit que spontanément s'établit une différence pour le prix entre la vallée du fleuve, avec sa prospérité relative, et le Zarmaganda, économiquement sinistré. Dans nombre de villages du fleuve ou de la rive droite, payer 5 F CFA le seau ne pose pas de problème à une bonne partie de la population . Par contre, dans le Zarmaganda, même un prix de 5 FCFA pour 2 seaux peut être un obstacle.

« - Pourquoi y a-t-il beaucoup plus de monde aux puits qu'à la pompe ?

- Les temps sont durs. Les gens n'ont pas d'argent, pas de nourriture. Quand l'hivernage a été bon, les femmes achètent de l'eau à la pompe avec du mil. Mais aujourd'hui ce n'est plus possible. C'est bien malgré eux que les gens doivent aller au puit et non à la pompe » (imam de Logaïzaydo)

¹⁴ Rappelons que pour le service de l'hydraulique et le PRT, un comité de gestion est censé réunir une somme au moins égale à 50 000 FCFA par an (le minimum nécessaire à la simple maintenance d'une pompe – visites et kit de remplacement pour usure - étant de 17.000 par an).

¹⁵ Il y a, comme souvent, discordance entre les chiffres avancés par la trésorière et ceux donnés par le président du comité de gestion. Selon la trésorière, la somme qui lui est publiquement remise chaque année est de 5 000 FCFA, alors que le président nous a parlé de 20 000 FCFA en 1997 et 22 000 en 1999.

S. ne prend de l'eau du forage de Koufaŷeydo que lorsqu'elle dispose d'une pièce de 5 FCFA. Il lui faut souvent une semaine pour l'obtenir, car elle n'a que la vente du son pour lui procurer quelque monnaie, et son mari, simple cultivateur, ne l'aide que rarement à acheter de l'eau

A Talka Dabey, c'est l'impossibilité pour la plupart des familles de payer même les 2 seaux à 5 FCFA qui a entraîné le maintien de la cotisation. « *Les villageois ne peuvent pas payer l'eau au seau à cause de leur très grande pauvreté* » (K., utilisatrice)

Sur la rive droite (dans les 6 villages enquêtés du canton de Dargol) c'est le paiement en nature qui est le plus courant, mais il semble ne pas poser de problèmes: un épi de mil ou une mesure de grains de mil (boîte de conserve) pour un seau. Le mil est stocké et ensuite vendu au détail ou par sac, selon les cas.

Non seulement les prix semblent, globalement et à la notable exception du Zarmaganda, abordables, mais il y a même des endroits (région rizicole et abords de la capitale) où une augmentation du prix de l'eau serait envisageable, dans le cas d'un « service » supplémentaire fourni (mini-AEP par exemple). Nous avons un tel cas, autour de la mise en service privatisée d'une borne-fontaine, avec une augmentation, qui, après quelques remous, a été bien acceptée.

A N'dounga (où l'électricité arrive), un opérateur privé (par ailleurs employé par la société Vergnet...) a installé à la place de la pompe sur le forage du quartier Fondobon, avec l'accord du comité de gestion, en fait celui du chef de canton, un réservoir d'eau (alimenté par pompe électrique) alimentant une borne-fontaine. Après quelque temps d'exploitation au tarif ancien de la pompe (5 FCFA le seau) il a décidé de faire passer le prix du seau de 5 à 10 FCFA car sinon « il ne rentrerait pas dans ses frais ». Cette décision a provoqué une vive protestation parmi les hommes qui ont demandé la fermeture pure et simple de l'ouvrage. Une réunion fut convoquée, et les femmes insistèrent pour accepter la hausse du prix et le maintien de l'installation privée en raison du confort que leur apportait cette installation. Elles obtinrent gain de cause.

Dans le même village, un cadre installé à Niamey a construit une villa (comme résidence secondaire), équipée d'une pompe et d'un mini château d'eau, et a installé une borne-fontaine à l'extérieur pour les gens du village : lui aussi fait vendre l'eau à 10 FCFA le seau, et, bien que cette borne soit juste à coté d'une pompe Vergnet où le seau vaut 5 FCFA, il ne manque pas de clientes (la fréquentation des deux points semble à peu près égale).

En ce cas, il est clair que le critère d'appréciation des femmes est la diminution de la pénibilité (voire du temps de travail), et qu'elles sont éventuellement prêtes pour cela à payer (ou à faire payer leurs maris). Ceci est confirmé de façon plus générale ailleurs, avec l'achat d'eau à des porteurs d'eau (*garwa*) ou à des charretiers, dans les villages où il existe simultanément une main d'oeuvre pour cette tâche et suffisamment de ressources économiques mobilisables (on aura compris que ce portage ne se pratique pas dans le Zarmaganda – ce sont au contraire les vieilles femmes originaires du Zarmaganda qui viennent faire du portage d'eau, ou du pilage, à Niamey). Cette pratique est courante dans 7 villages sur les 19 enquêtés, le long du fleuve, mais aussi plus loin sur la rive droite. Les porteurs d'eau (toujours des immigrants temporaires, en général Peuls ou Bellas) livrent en saison sèche les touques à domicile (entre 25 et 100 FCFA la touque, selon la distance et qu'il s'agit d'eau d'un forage ou du fleuve). Quant à la livraison à domicile par charrettes, elle est le fait de jeunes du village (autour de 300 FCFA le tonneau). Le fait de payer l'eau au volume dans le cadre d'un achat de service (économie de temps et de travail) est donc largement passé dans les moeurs villageoises en dehors même des projets et des points d'eau modernes, et traduit une amélioration spontanée du standard de vie là où les revenus le permettent. Les fonctionnaires affectés dans les villages, infirmier(e)s ou instituteur(trice)s, sont évidemment les premiers à utiliser les porteurs ou les charretiers, pour leur compte personnel, ou pour le service (dispensaire ou école), mais l'achat a largement débordé vers les familles d'agriculteurs relativement aisés.

Qui paye ?

On pourrait conclure de l'exemple précédent de N'Dounga que ce sont les hommes qui payent l'eau, puisqu'ils renâclaient face à l'augmentation. Certes cela nous a souvent été dit.

Cependant, un discours inverse (ce sont les femmes qui payent) a aussi été tenu. Chaque fois une « norme » générale a été invoquée, mais en fait la norme varie d'un individu à un autre...

On peut en conclure qu'il n'y a pas, dans cette région, de règle claire et partagée sur cette question. On sait pourtant que les budgets féminins et masculins sont dans le couple clairement délimités : à l'homme de fournir la nourriture de base, les vêtements, les médicaments modernes... de son côté la femme, lorsqu'elle a des ressources propres (dons, petit commerce, maraîchage, vente de produits de cueillette...) en dispose comme elle l'entend. Certes, la forme du paiement intervient aussi dans l'imputation de la dépense: la cotisation est en général payée par les chefs de familles, alors que le paiement au seau en monnaie retombe le plus souvent sur le budget de la femme (malgré certaines déclarations contraires des maris...). Par contre, pour le paiement au seau en nature, le mil est pris sur les rations journalières données par le mari à son épouse. Mais en fait le prix de l'eau prend place dans un espace intermédiaire (déjà existant pour les « condiments » qui améliorent une sauce de base), où, d'un village à l'autre, et même d'une famille à l'autre, les usages diffèrent, et où la marge de négociation est réelle. On retrouve la même indétermination sur la question du « prix de la farine », dans les villages où il y a des moulins : parfois le mari paye, parfois c'est la femme.

En fait, on l'a souligné, le principal intérêt pour les femmes de l'achat de l'eau consiste en une économie de temps et de fatigue. En règle générale, la pompe est préférable au puits, la mini-AEP (ou la borne fontaine) est préférable à la pompe. C'est le discours commun. C'est bien l'amélioration des conditions du travail féminin qui est en jeu. C'est pourquoi, en ce qui concerne le paiement, le rapport de force varie selon les couples (et selon les revenus de chacun). D'ailleurs l'amélioration des conditions du travail féminin due à un moulin est assez comparable à celle que procure une borne-fontaine. La contre-épreuve est significative : les forages équipés de pompes Vergnet sont délaissés par les femmes lorsqu'ils n'apportent aucune amélioration à leur condition de travail. Parfois ils sont même une régression, d'où le recours préférentiel à l'eau du fleuve (quand elle est à portée), facile à puiser, nettement plus commode face à la pénibilité du pompage à pied et aux files d'attente dues à la faible pression.

Le(la) fontainier(e)

Globalement la vente au seau repose sur un personnage central : le fontainier (le plus souvent, mais pas toujours, une fontainière), qui collecte l'argent au fur et à mesure que l'eau est vendue et doit donc être présent en permanence à côté du forage. Nommé par le comité de gestion, le fontainier est censé remettre régulièrement au trésorier le montant des sommes perçues.

On verra plus loin les problèmes relatifs à la gestion, et au rôle qu'y jouent les fontainiers. Reste la question de leur rétribution, officiellement prévue par le projet, mais dont la forme et le montant sont laissés à la discrétion des comités. Outre l'exonération du paiement de l'eau, qui partout va de soi, les fontainiers reçoivent entre 1 000 et 4 000 FCFA par mois, ou, parfois, une somme forfaitaire de 50 F par jour. Parfois aussi ils gardent pour eux le surplus au-delà d'un montant déterminé. Les arrangements sont assez variables :

A Farka Kalley et a Bangoutara, les fontainiers doivent remettre 5.000 FCFA par mois, sur lesquels on leur donne 1.000 FCFA. A Dargol, les fontainiers reçoivent un tiers des sommes recueillies. A Toula, la fontainière doit quoi qu'il arrive verser 5.000 FCFA et garde le surplus pour elle (ou paye le déficit s'il y en a). A Yalouma, elle reçoit 10 % des versements (sur suggestion d'un animateur). A Bangoutara (Lafan Ganda), autrefois, la fontainière gardait pour elles les mesures de grains, seuls les épis étant stockés pour la caisse.

A Fandou Beeri, « la fontainière gagne quelque chose chaque fois qu'elle effectue un versement. Elle est payée ainsi : selon nos prévisions, un forage doit rapporter au moins 4.000 FCFA par mois. On prélève cette somme pour la caisse. Ce qu'il y a en plus, on le divise en deux : une moitié est donnée à la fontainière, l'autre est ajoutée à la caisse » (S.M., chef de Fandou Beeri).

En d'autres cas le fontainier est censé être bénévole. Cependant il recevra peut-être en « cadeau » plus ou moins régulier de petites sommes, et parfois une aide exceptionnelle :

« De temps en temps on me donne des épis de mil, en plus chaque jour du marché on me donne 150 ou 200 FCFA pour acheter des condiments » (fontainier de Bangoutara)

A Karma (quartier Tarba Beene) la fille du trésorier fait depuis peu la fontainière : son père déclare que sa rémunération n'a pas été déterminée et qu'on en décidera le jour où la caisse sera ouverte

A Dargol, un fontainier, tombé gravement malade, a reçu pour se soigner 10.000 CFA du responsable du comité de gestion, après accord du chef de canton

Mais parfois, le fontainier peut aussi « donner quelque chose » au trésorier ;

Ainsi, à Farka Kalley, D. la fontainière d'un des deux forages verse tous les deux mois l'argent de la vente à la trésorière, et reçoit alors son salaire de 1.000 FCFA. En « remerciement », elle donne parfois 100 FCFA à la trésorière « pour sa cola »

L'opacité généralisée de la gestion et l'existence de diverses exonérations (cf. infra) ne nous permettent pas d'estimer dans quelle mesure les fontainiers gardent pour eux une partie de la recette, au lieu de la remettre intégralement au trésorier. Il faut en fait signaler l'ambivalence de la position de fontainier. D'un côté, si les recettes sont faibles, et/ou si le fontainier est honnête, c'est une tâche fort astreignante, exposée, et peu gratifiante. Aussi, parfois, les candidats ne se bousculent pas.

Au quartier Tarba Beene de Karma, après le décès des deux premières fontainières, la troisième a démissionné s'estimant sans cesse insultée par les femmes qui refusaient de payer en arguant que la pompe était un bien du gouvernement. Pendant un an le forage est alors resté fermé faute de fontainier: d'avis général, c'était un « travail de rien » (*goy buuno*).

Par contre, si les bénéficiaires sont importants ou estimés tels, le fontainier peut alors être un chaînon nécessaire d'une opération « main basse sur le forage », réelle ou imaginaire. Mais le fontainier reste à peu près toujours en position subalterne par rapport au(x) gestionnaire(s) effectif(s). D'ailleurs, le choix du fontainier est généralement le fait de l'« homme fort » du comité (président, trésorier, voire chef de village). On constate le plus souvent que le(a) fontainier(e) est un(e) parent(e) de cet homme fort (sa femme, sa cousine, son petit frère) ou un(e) dépendant(e) (ex-esclave du chef par exemple)

Dans notre enquête, sur 26 fontainiers seuls 4 n'ont aucun rapport avec le chef ou l'homme fort du comité ; 15 leur sont apparentés de près, 5 sont des « esclaves » du chef, et dans 2 cas le président du comité est fontainier

Certes on peut y voir le désir de garder « en famille » une position considérée comme stratégique pour s'approprier d'un commun accord une partie des recettes. Mais on peut aussi à l'inverse considérer que le choix d'un proche ou d'un dépendant est le seul moyen de pourvoir un poste ingrat dont personne ne veut. L'une comme l'autre interprétations ont été souvent avancées par nos interlocuteurs, sans que nous puissions toujours trancher (parfois l'une nous apparaît comme plausible, parfois l'autre).

Il est vrai en effet que, à côté de la mission principale du fontainier (récupérer l'argent et le remettre au trésorier, ouvrir la pompe et la fermer) interviennent d'autres tâches qui sont sources de problèmes : veiller à la discipline (respect de la queue) et à l'hygiène du point d'eau (enlever ses chaussures, ne pas s'y laver ou y faire la vaisselle). Cela ne va pas de soi : les fontainiers se plaignent souvent des conflits des femmes entre elles (par exemple à propos des files d'attente), ou avec elles-mêmes (par exemple à propos de la propreté du forage : le fontainier confisque parfois – ou tente de le faire – les chaussures de celles qui ne pompent pas pieds nus).

Le fontainier peut évidemment s'absenter, être malade, avoir d'autres occupations. Ceci est un cas de figure particulièrement fréquent selon nos observations. Il « délègue » alors à des enfants (en général des fillettes n'allant pas ou plus à l'école) le soin de faire la permanence au forage. Les fillettes sont évidemment dépourvues de toute autorité, tant pour

faire payer les femmes qui ne payent pas que pour faire respecter les consignes de bonne conduite.

A Fandou Beeri, G.H. la fontainière, en deuil, a confié le forage pendant 6 mois à ses petites filles de 10 et 12 ans. De ce fait le forage a été pris d'assaut, dans une grande pagaille, sans entretien des abords, et ... sans recettes : « l'écrasante majorité des utilisatrices prenaient de l'eau sans payer quoi que ce soit, car elles s'imposaient aux enfants » (G.H.)

Certains fontainiers s'absentent sans remplaçants, ou n'ouvrent que irrégulièrement ou que trop brièvement.

« Ce forage ne fonctionne pas bien. Au début, on nous avait demandé de l'ouvrir à 6 heures, et de le fermer à 18 heures. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le forage, ils ne l'ouvrent que quand ils veulent. C'est notre principal problème. Il ne fonctionne pas beaucoup » (imam de Yalouma).

En tout cas l'existence d'un rôle de fontainier, avec ses servitudes, est une contrainte de la vente au seau. Cependant nous avons trouvé un certain type d'innovation en ce domaine, avec dans deux cas la mise en place d'un « tour de rôle », qui rappelle un ensemble de pratiques fréquentes en milieu rural (*windi windi*, cf. les enfants d'un village qui gardent à tour de rôle le troupeau villageois, composé des vaches laitières de chacun)

A Safatan (Dargol), chaque famille envoie un de ses membres (généralement des enfants) qui tient le forage toute une journée; en retour, elle est dispensée de paiement de l'eau pour cette journée.

A Toula (Tillabéri), le système est le même, mais il a été organisé par les femmes du village. Chaque femme doit s'occuper du forage pendant 1 mois. Si elle est empêchée, elle peut déléguer une femme de son choix (ainsi, quatre femmes se sont portées volontaires pour remplacer celles qui le désirent, jouant le rôle de fontainières de réserve). A l'issue de son « tour », chaque « fontainière du mois » doit verser 5 000 FCFA au trésorier. Si ses recettes sont supérieures à ce montant, le surplus devient sa rémunération. Dans le cas contraire, elle doit compléter la somme manquante avant de verser l'argent au trésorier. Ce système a cependant une faille liée à une clause d'exonération collective du paiement de l'eau pendant la campagne rizicole qui défavorise les fontainières « de service » ces mois là : pendant les périodes de préparation des parcelles, de repiquage, de désherbage, de récolte et de battage, aucun paysan ne paye l'eau..

Les exonérations

Partout, le fontainier est bien évidemment dispensé de tout paiement pour l'eau destinée à sa consommation personnelle. Mais cette exonération s'étend souvent à d'autres personnes, soit officiellement, soit de fait (et ceci malgré les déclarations contraires qui nous ont été faites et que l'observation a démenties) : il s'agit alors de « faveurs » accordées non seulement à des membres du comité (le président et/ou le trésorier), ou au chef de village, mais aussi à des parents ou amis, voire à des gens démunis.

On se rappellera ici (cf. supra) qu'à Farka c'est la peur d'un « favoritisme » des fontainiers qui a provoqué le refus de la vente au seau, ou qu'à Bangoutara les deux fontainières avaient chacune leur sobriquet, l'une surnommée « la pieuse » (*alsilaama*) car elle laissait s'approvisionner ceux qui n'avaient pas d'argent ou de mil, l'autre surnommée « l'impie » (*ceferi*) parce qu'elle refusait toute faveur...

Le crédit fait aussi partie de la marge de manœuvre (c'est-à-dire perçue comme faveur par les uns, compassion par les autres) dont disposent les fontainiers :

Dans le Zarmaganda, la misère fait que parfois on attend le retour des hommes de l'exode (migrations temporaires vers Niamey et les pays côtiers) pour payer les dettes accumulées pour l'eau. A Farka, une fontainière accorde jusqu'à 125 FCFA maximum de crédit aux femmes (mais a laissé le chef aller jusqu'à 350 FCFA)

On trouve divers cas particuliers d'exonérations permanentes ou temporaires, qui font l'objet d'un consensus villageois :

A Gorou Koufaïzaydo, la fontainière ne prend pas d'argent les jours de fête. Ici ou là les femmes venant d'accoucher ont l'eau de la pompe gratuitement, ou bien on sert gratuitement les étrangers de passage, ou encore les personnes âgées. Rappelons aussi le cas déjà évoqué de Toula, avec la dispense de paiement pour les paysans (hommes se rendant aux champs) lors de la campagne rizicole

Un cas très particulier d'exonération a été rencontré dans certains villages du Zarmaganda, avec la gratuité de l'eau pour l'abreuvement des chevaux : « On ne réclame pas d'argent au forage quand tu viens faire boire ton cheval. Au Zarmaganda, aucun animal n'a autant de valeur qu'un cheval. Au puit, un cheval même non accompagné par son propriétaire peut boire l'eau alors qu'une vache peut rester dix jours sans qu'on s'intéresse à elle. Le cheval est roi. Tu sais qu'en cas d'urgence c'est le cheval qui nous sauve en parcourant très vite de longues distances » (imam de Logaizaydo)

Au total, une estimation des recettes journalières réelles semble particulièrement difficile, tant en raison des « détournements » possible au niveau du fontainier (et/ou du trésorier) avant que l'argent n'entre en caisse que du fait des diverses « exonérations » et de la fréquence des permanences assurées par des enfants.

Le mécénat

Enfin, le rôle du mécénat doit être souligné. Nous avons exploré systématiquement la piste des « associations de ressortissants » (cadres originaires du village résidant à Niamey) qui parfois financent des réalisations dans les villages (mosquées le plus souvent, mais aussi centres de santé...). En fait, dans les cas où des ressortissants interviennent, c'est le plus souvent de façon informelle, parfois sous forme d'une cotisation initiée par tel ou tel (parfois à l'initiative du chef de village), parfois de façon personnelle, sur leurs propres deniers. Mosquée et hydraulique villageoise sont les principaux bénéficiaires :

Nous avons ainsi relevé dans 19 villages de telles aides financières venant de cadres originaires. Voici leurs destinations : 9 concernent les mosquées, 7 l'hydraulique villageoise, 3 la construction d'un dispensaire, 2 la prise en charge des impôts des villageois, et 1 un moulin.

Le plus souvent le mécénat, pour les forages, est de type personnel. Parfois il peut s'agir d'une aide « à fonds perdus ». Mais c'est en général un processus de « privatisation informelle » qui s'ébauche : le bailleur devient en effet le responsable du forage, afin de pouvoir récupérer lui-même sa mise de fonds (voire faire des bénéfices).

Goro Bandé est un des quatre quartiers de Bangoutara, village d'environ 3 000 habitants. Dans cette localité, chaque quartier possède son propre comité de gestion. Après diverses mésaventures liées aux pannes et à la gestion, le quartier refusa de cotiser pour la dernière panne, importante, survenue récemment. C'est alors qu'intervinrent deux mécènes de la famille du chef de quartier (famille qui contrôlait la gestion depuis les débuts) à savoir H. le commerçant et son beau frère, marabout du quartier. L'un et l'autre revendiquent la paternité de la réparation du forage dont le coût se serait élevé à 435 000 FCFA. Le forage a été réparé en décembre 1999, et les deux hommes entendent prendre en main la gestion pour récupérer les sommes qu'ils ont investies. Pour le chef de quartier, il n'est plus question de comité : H. a investi, il doit récupérer son argent.

A Tallé, c'est le chef de village qui a remis les forages en état, à la suite également du refus des villageois de cotiser, grâce à l'appui financier de son neveu haut fonctionnaire de l'Etat à Niamey. Le chef de village s'est institué président-trésorier, tandis que son frère et son neveu font office de fontainiers pour les trois forages du village.

A N'dounga (quartier Sébangay), un médecin « fils du village » et résidant à Niamey a financé la réparation et mis son neveu comme fontainier pour récupérer les recettes.

Ces exemples montrent que dans une situation où le village ne parvient pas à mobiliser les ressources nécessaires pour réparer un forage, tout investissement réalisé par un tiers donne à celui-ci une légitimité quasi incontestée pour prendre en main le forage, sans qu'il y ait besoin de débat sur la question. La gestion du forage devient alors son affaire.

« - Le forage du quartier vient juste d'être réparé, comment comptez-vous mettre en place un comité de gestion ?

- Il n'y a pas de comité à mettre en place. C'est H. qui va le gérer puisque c'est lui qui a mis son argent pour le réparer » (le chef du quartier Goro Bande de Bangoutara). H., commerçant du quartier, vient en effet de payer pour plus de 400.000, avec son beau-frère marabout, la réparation du forage, terminée 5 jours auparavant, pour laquelle les habitants avaient refusé de cotiser.

Cette légitimité du « payeur » (ou de l'investisseur), qui est une initiative locale évidemment non prévue par le PRT, coexiste donc avec la légitimité plus houleuse des comités de gestion mis en place par le projet ¹⁶.

5. Les comités de gestion

Rappelons que le dispositif du PRT repose sur deux piliers : les comités de gestion d'un côté, la chaîne de réparation de l'autre. Constituée par les fournisseurs de pièces détachées et les artisans réparateurs, cette chaîne a plutôt bien fonctionné pour sa part ¹⁷. Par contre les comités de gestion apparaissent comme le point faible du dispositif.

« - En principe tous les forages devraient disposer de fonds, mais malheureusement l'argent est parfois détourné par quelques personnes du village

- Il arrive que des comités détournent l'argent ?

- Bien sûr, j'en connais des cas, que ce soit le président ou le trésorier, ou même les autres membres du comité, ils prennent l'argent dans la caisse

- Et qu'est-ce qu'on leur fait ?

Rien, ils ont détourné l'argent, et ils restent tranquilles dans leur village sans être inquiétés. On ne leur demande même pas de rembourser, on les remplace seulement » (entretien avec G., artisan réparateur de Dargol)

La choix des membres et le rôle des chefs

Un comité de gestion inclut normalement un président, un trésorier, un fontainier, un aide-réparateur (ayant à charge l'entretien simple et signalant les problèmes techniques éventuels ¹⁸) et deux hygiénistes (ce terme pompeux désigne en fait les femmes chargées de l'entretien du point d'eau et de ses abords).

On peut en fait distinguer deux étapes dans la mise en place des comités :

1) Les comités de la « première génération » ont été souvent « élus » dans la foulée de la réhabilitation et sous la pression forte des animateurs du projet lors d'une assemblée plus ou moins officielle. Mais la légitimité d'une élection (fréquemment une simple réunion de notables dans la cour du chef) pour désigner qui va s'occuper d'un point d'eau jusqu'ici relevant de la responsabilité du chef n'a rien d'évident pour les villageois dans le contexte des arènes locales au Niger. Là où elles ont réellement eu lieu, les élections ont très souvent été une formalité pour satisfaire les exigences des animateurs du projet (on sait partout dans les villages qu'il ne faut pas s'opposer aux conditionnalités des projets et qu'il est de meilleure tactique de faire semblant de les respecter si on veut bénéficier de leurs ressources). En fait, parfois les noms avaient fait l'objet d'un accord préalable (souvent sur proposition du chef),

¹⁶ Rappelons (cf. supra) que les investissements privés rencontrés à N'Dounga autour de bornes-fontaines équipées de pompes électriques et de réservoirs, bien que de forme proche (appropriation par mise de fonds), relèvent d'un changement technologique et ne prennent pas l'aspect d'un mécénat « remboursable » se greffant sur les problèmes d'un comité de gestion.

¹⁷ Cf. les rapports déjà cités de P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre, et de M. Gageonnet.

¹⁸ Rappelons la différence entre les aides-réparateurs (ou réparateurs villageois) et les artisans-réparateurs proprement dits : alors que les premiers, formés sommairement au niveau de chaque village, interviennent bénévolement pour la réparation des « pannes légères », les seconds signent des contrats de maintenance rémunérés avec un grand nombre de villages (1 500 FCFA pour chaque visite préventive effectuée tous les 6 mois et 4 000 FCFA lorsque le village fait appel à eux en cas de panne) et interviennent sur les « grosses pannes ». Ce sont eux les véritables « professionnels » de l'hydraulique villageoise, les autres acteurs étant tous des « amateurs ». A titre d'exemple, l'artisan-réparateur de Farka Kalley, intervient sur 17 forages dans 12 villages différents du canton de Ouallam (mais il n'a effectué aucun entretien cette année pour des raisons de santé), l'artisan-réparateur de Dargol (un *garaasa*, c'est-à-dire un forgeron d'origine servile) intervient sur xx forages, et l'artisan-réparateur de Sansanné Haoussa (également *garaasa*) sur 86 forages.

auquel cas il s'agissait d'une simple ratification publique. Parfois c'était le premier nom proposé qui passait.

Le président du comité de gestion du forage de Lafan Beene à Bangoutara a été « choisi par le quartier ». Si l'on insiste auprès des villageois pour savoir ce que recouvre cette expression, on nous parle d'un choix par le chef de quartier, dont il est un proche. Il gère d'ailleurs le forage avec pour « conseillers » le neveu et le frère du chef, tout en cumulant lui-même les fonctions de président, de trésorier et de fontainier (ses enfants font la permanence au forage), ce qui aboutit à ce que, comme trésorier, il se donne à lui-même, comme fontainier, 1000 FCFA pour chaque 5.000 FCFA encaissés

A Toula, les animateurs de Vergnet exigèrent de diriger eux-mêmes l'élection pour éviter que le chef ne figure au comité. Le président qui fut élu est en fait le cousin du chef.

«Au moment de l'élection, il y a toujours dans l'assistance quelqu'un qui propose une personne qu'elle estime, mais que d'autres n'estiment pas. Pour ne pas créer de frustrations, tout le monde dit : d'accord, on peut choisir un tel, il n'y a pas d'inconvénient. Bien entendu, les commérages vont suivre, une fois l'élection terminée » (un habitant de Toula).

Parfois aussi la procédure électorale fut plus conflictuelle. Pour permettre au comité de jouer pleinement son rôle, la doctrine était, rappelons-le, d'écarter les chefs de village, devenus indésirables, de la gestion et de les confiner à un rôle de conseil et d'arbitrage en cas de conflit au sein du comité. Les capacités de nuisance ou d'intrigue des chefs ont été fortement sous-estimées. C'est devenu un important point de blocage dans le fonctionnement des comités et une source potentielle de conflit, au sein des arènes locales comme avec les intervenants extérieurs .

Sansane Hausa compte 7 quartiers, et il y a trois forages dont deux sont fonctionnels : celui de Diongo et celui de Songhay. Avant la réhabilitation, ces forages étaient gérés par un comité de cinq membres comprenant les chefs de quartiers et le chef de village, président dudit comité. Ce comité ne rendait pas compte de sa gestion. Quand l'agent du projet vint au village il annonça qu'un nouveau comité, sans chef, devait être démocratiquement élu. Une assemblée fut convoquée et deux candidats se présentèrent. D'un côté, un ancien militaire, un « activiste » local qui cumule diverses présidences¹⁹ et, de l'autre, un proche du chef de village. L'animateur, qui dirigeait la réunion, proposa de départager les deux candidats par un vote, mais le chef rejeta le principe, et voulut imposer son candidat. L'ancien militaire protesta. L'animateur du projet adopta alors une prudente position de repli et proposa finalement de s'en remettre au choix des chefs de quartiers. Ces derniers entérinèrent bien sûr le choix du chef de village.

2) Les modes de désignation des comités de seconde génération sont plus obscurs et variés. Ceci témoigne de ce que le plus souvent un mode formel de nomination n'a pas eu lieu, à plus forte raison une élection,. Au mieux, on a affaire à une réunion de notables locaux avalisant les noms avancés par le chef de quartier ou de village. Parfois c'est le chef qui a nommé directement le nouveau comité. En fait, chassés par la porte les chefs sont revenus par la fenêtre Il y a une nette tendance au retour des chefs avec destitution plus ou moins « en douceur » des élus initiaux.

A Gorou Koufeyzeïdo deux fontainiers ont été contraints de démissionner l'un après l'autre par le chef, qui les a remplacés par ses propres enfants. Par la suite, le président et la trésorière durent également démissionner, laissant au chef le soin de gérer tout seul les deux forages.

Yelwani Gurma est un village d'un peu plus de 2.000 habitants situé sur la rive droite du fleuve. Le village compte 7 quartiers et dispose de deux forages, l'un implanté au siège de la coopérative rizicole, et l'autre dans le village, au quartier Tanka Gandou. Le premier est entretenu par la coopérative et l'eau y est gratuite. Le second est géré par un comité de gestion. Le comité initial, élu, était composé de quatre membres avec pour président l'opposant au chef du village. Celui-ci a été démis en 1998 par une sorte de « coup d'état » fomenté par le chef : « Un jour, j'étais au forage avec le trésorier et la fontainière lorsqu'un groupe de gens a surgi, avec à leur tête H.D. Ce dernier tenait un bâton. Ils ont commencé à nous insulter en nous disant que nous gérons mal le forage. Quand ils se sont calmés, je leur ai demandé ce qu'ils voulaient, et ils ont répondu qu'ils en avaient assez de notre gestion. Quelques jours auparavant, ils avaient brisé le cadenas avec lequel on fermait le forage Quand j'ai compris la tournure qu'alliaient prendre les

19 Il est, en même temps, président du comité de gestion des terroirs villageois, président de l'association des parents d'élèves, président de la section locale d'un parti politique, président de la banque céréalière, président de la mutuelle d'épargne.

événements, je suis allé voir le chef pour le mettre devant ses responsabilités et je me suis retiré de la gestion du forage. C'était d'ailleurs ce que voulait d'ailleurs le chef ». Trois raisons expliqueraient l'attitude du chef : « tout d'abord, j'obligeais tout le monde à payer, y compris le chef dont j'avais l'habitude de renvoyer les enfants s'ils n'avaient pas d'argent; ensuite, j'autorisais les Peuls et les Bellas²⁰ à puiser l'eau au même titre que tout le monde ; enfin, j'avais refusé de laisser le chef contrôler la caisse ». La thèse du complot organisé par le chef repose pour l'ancien président sur deux arguments : en premier lieu, ses agresseurs sont des « esclaves » (*bannya*) qui ne peuvent pas prendre de telles initiatives sans y avoir été poussés²¹. En second lieu, le chef a retrouvé avec le nouveau comité les privilèges que l'ancien lui refusait. Par contre, pour H.D., qui cumule aujourd'hui les fonctions de président et de trésorier, l'ancien président a été exclu en raison de son refus de rendre compte de sa gestion.

La destitution se fait souvent de façon encore plus « informelle » que la désignation (on peut se référer, cf. supra, à l'histoire de Samari et des six vieillards). En fait, comme à Yelewani, une accusation de malversation, voire une rumeur, jouant sur l'honneur de la personne visée, peut suffire à la faire partir (cf. infra). Les nouveaux responsables disent toujours avoir été « désignés par le village » (ou le quartier), mais il faut voir là plus une quête de légitimation qu'une réalité objective.

Le bilan global aujourd'hui est clair : dans la plupart des cas étudiés, les chefs interviennent ou sont intervenus dans la gestion des points d'eau, soit en nommant « leurs gens » dans les comités, soit en organisant une contestation des comités en place qui leur échappaient.

Sur 28 comités de gestion²², 19 ont comme responsables des proches directs du chef (dont 5 le chef lui-même) ; 15 ont connus des conflits directement liés à la chefferie, par exemple querelles dynastiques intervenant sur la gestion des points d'eau ou affrontement direct de factions sur la gestion du point d'eau.

On trouve cependant quelques cas où le chef ne se mêle pas de la gestion. Il peut être intéressant de les analyser, justement parce qu'il s'agit d'exceptions. L'un renvoie à l'existence d'une personnalité atypique pour ce genre de fonction, au sein d'un petit village sans conflits visibles (cela arrive quand même...) :

A Safatan, le président est un homme relativement jeune (comme le chef de village), lettré (niveau collège), qui est également secrétaire du bureau villageois d'un projet (PASAPOP) intervenant pour soutenir embouche, banque céréalière et petit commerce féminin. Le cahier de compte est à jour (ce qui est, on le verra, exceptionnel), et une réunion mensuelle de bilan est tenue dans la cour du chef

Dans un autre cas, il s'agit sans doute d'une formule de compromis :

Farka Kalley est un village de 518 habitants. Il est constitué de deux quartiers, Kalley et Guiziwoy, tous issus d'une même chefferie ; le premier, où réside le chef, est le quartier des « descendants des hommes » (*alborezey do*) qui ont légitimement droit à la chefferie ; le second est le quartier des « descendants des femmes » (*weyborezey do*) qui, eux, n'ont pas droit à la chefferie. Le village compte aussi une poignée d'« étrangers » (*cekanda*) parmi lesquels des anciens éleveurs Bellas et un forgeron venu exercer son métier dans le village. Depuis 1990 un forage a été implanté dans chaque quartier, mais pour l'essentiel, ces forages sont gérés par la même famille : Sanda, le président, décédé depuis un an mais non encore remplacé, sa veuve Fadi Sirfi, la trésorière, et leur fils Sanda Boubacar, l'artisan-réparateur. La particularité de cette famille

²⁰ Peuls et Bellas (ceux-ci sont d'anciens esclaves et serfs des Touaregs) constituent dans cette région des « étrangers » au statut dévalorisé.

²¹ En provoquant une altercation entre l'opposant noble et un « esclave », le chef ne laisse aucune chance au premier. En effet, alors que l'esclave, par définition, « ne connaît ni la honte, ni la retenue » et n'a rien à perdre dans une querelle avec un noble, ce dernier au contraire ne peut accepter l'affrontement sans déchoir et perdre la face, et se trouve obligé de démissionner pour préserver son honneur.

²² Nous nous sommes limités aux forages et nous avons volontairement exclu les bornes-fontaines qui posent des problèmes d'entretien différents des forages. Néanmoins, nous reviendrons sur le cas de Namarigoungou, doté d'une mini-AEP, qui offre un exemple original permettant de mieux apprécier le rôle de l'organisation interne des villages et celui des acteurs locaux dans la gestion des points d'eau.

est son extériorité par rapport au village : ils sont des étrangers (*cekanda*). On peut y voir la recherche d'un équilibre entre « *alboreyze* » et « *weyboreyze* », une stratégie de « juste milieu » qui instaure un compromis entre les deux camps.

C'est le même souci de compromis, mais avec une solution toute différente, qui a prévalu à Talka Dabey, puisqu'au lieu de recourir à des « étrangers » on a au contraire constitué un comité de gestion avec des représentants des deux camps (sans doute parce que l'existence d'une opposition suffisamment forte a permis d'assurer un certain équilibre):

Talka Dabey est un village de plus de 1 300 habitants situé à 24 kilomètres au nord de Ouallam. Il compte 4 quartiers. Ce village est divisé en deux segments par des querelles de leadership entre le chef et son cousin. Ce dernier, dont le père été chef du village, aspire à l'être à son tour. Depuis 1988, les deux segments se considèrent comme des villages autonomes : d'un côté, les quartiers Bari Tuuri et Kalley qui sont restés fidèles au chef actuel et de l'autre Doonu Mooro et Fondobon rassemblés autour de l'opposant. Malgré une médiation tentée par l'ONG Aide et Action, il est encore difficile de réunir les deux camps pour des activités d'intérêt commun. Chaque clan veut faire cavalier seul. Pourtant, les deux forages du village n'ont qu'un seul comité de gestion, composé en fait de deux personnes, une par camp : le président M.D. est du côté du chef et le trésorier M.M. est du côté de l'opposant (la même formule a été retenue pour la gestion de la banque céréalière appuyée par Aide et Action). Il n'y a pas de vente au seau, la caisse de maintenance étant alimentée grâce à une cotisation de 500 FCFA par an et par foyer. « *Chacun des deux clans choisit dans ses rangs un homme assez âgé et intègre pour faire la collecte, une fois que la collecte est terminée nous nous regroupons autour des forages pour faire les comptes et ensuite remettre l'argent dans la caisse* » (A.H.). Le comité n'a pas été changé depuis sa création et fonctionne à la satisfaction générale. Grâce à ce compromis, le chef comme son opposant se tiennent à l'écart de la gestion.

Parfois enfin certains chefs se désintéressent tout simplement de la gestion, y compris lorsqu'il y a des problèmes.

A Yalouma, le président, le trésorier et l'aide réparateur semblent s'approprier la gestion et sont contestés par nombre de villageois, qui reprochent au chef son attitude passive face à cette situation

Les fonctions réelles

Nous avons jusqu'ici parlé des « comités de gestion » comme si le contenu d'une telle entité était clair, comme si le comité réel correspondait au comité formel prévu par le PRT. En fait on est loin du compte. On assiste à deux phénomènes complémentaires: cumul des fonctions, glissement des tâches...

Tout d'abord deux constats :

Constat 1 : sur les 27 comités de gestion (pour 17 villages) il n'y a pratiquement aucune « hygiéniste » fonctionnelle (à deux exceptions près, Fandou Béri et le quartier Birno Bandé de Koulikoira)²³

Constat 2 : le cumul de fonctions n'est pas rare: dans 6 cas le président et le trésorier sont une seule et même personne, dans 1 cas le président est aussi fontainier.

En rapprochant les deux constats, on peut estimer que si le poste d'hygiéniste est déserté c'est en raison de son caractère fortement ingrat (mobiliser les femmes pour un nettoyage collectif du point d'eau) et purement bénévole, alors que les fonctions de président et de trésorier ont une valeur symbolique et peuvent évidemment avoir des avantages financiers que leur cumul renforce .

Mais on peut également mettre en évidence un phénomène plus général de « glissement des fonctions » : celui qui est officiellement chargé d'une tâche ne la fait pas, ou en fait une autre...

²³ Il faut signaler que parfois (comme dans les villages de Farka Kalley, quartier Haïni-si-mooru, et Gorou Koufeizeydo), les fontainières assument aussi les fonctions d'hygiénistes.

A Toula et dans les 3 comités de gestion de Niame le président est fantôme et tout est géré par le trésorier. A Koulbagou, c'est le trésorier qui est fantôme et le président qui tient la caisse. A Fandou Beeri, le président tient la caisse et le trésorier fait le fontainier. A Bangoutara (quartier Deba) le trésorier est parti avec la caisse, et le président fait le fontainier intermittent. A Bangoutara (quartier Lafan Beene), Talle et Yelwani, il y a cumul des fonctions de président et de trésorier. A Farka, le président est le mari de la trésorière. A Gorou Koufeïzeydo le chef est à la fois président, trésorier et fontainier pour 2 forages, et la fontainière gère le troisième à elle toute seule. A Sansanné Haoussa le trésorier se plaint d'être systématiquement court-circuité.

.Parfois enfin, comme on l'a déjà évoqué (cf. supra, mécénat), c'est un commerçant ou un marabout ayant financé la réparation qui assure à son seul profit la gestion, sans comité ou avec un comité fictif.

De façon générale, comme on le verra plus loin à propos de la gestion des fonds, le « comité » se ramène souvent à « un homme fort », parfois deux, voire à une petite faction gérant les fonds de façon fort personnalisée et opaque, quels que soient leurs titres réels.

Les femmes et les comités

La place des femmes reste mineure, et souvent équivoque. On a vu que les hygiénistes, chargées en fait d'animer des corvées de nettoyage, n'étaient que des noms (féminins) fictifs. Les fontainières jouent certes un rôle central, mais de type subordonné (une fonction d'employée en quelque sorte), souvent en tant que « clientes » de « l'homme fort » (épouse, sœur, « esclave »), bien qu'elles puissent en certains cas utiliser à leur propre profit leur marge de manœuvre (et par exemple garder pour elles-mêmes une part des recettes). Quant à la fonction de trésorière (6 femmes sur 27 comités) elle semble liée à une idée généralement répandue dans le monde du développement (et dont il est difficile de savoir jusqu'à quel point sa reprise dans les discours villageois est liée ou non à cette influence des projets) selon laquelle les femmes seraient de meilleures gestionnaires, succombant moins aux tentations des détournements. Dans le cadre du PRT les animateurs ont ainsi fortement préconisé la nomination de femmes comme trésorières. Ils ont bien sûr été parfois suivis, mais non sans quelques effets pervers : plusieurs trésorières semblent ainsi être de quasi prête-noms.

« Nous avons choisi des vieilles femmes pour être fontainières. Il est difficile de placer un homme à un poste où il y a de l'argent qu'il n'hésitera pas à dépenser en un jour. C'est pour cela aussi que nous avons désigné une femme au poste de trésorier. Mais elle ne continue pas à garder l'argent avec elle » (S.A., Logaïzaydo)

« La trésorière était F.K. au début. Mais en fait on ne peut pas vraiment dire que c'est encore elle. Il y a dû y avoir des incompréhensions, et elle a remis la caisse au chef de village » (H.G. Gorou Koufeïzeydo)

Il faut aussi ajouter qu'un mode de discussion habituel des principales affaires publiques dans les villages (y compris donc les problèmes éventuels de réparation d'une pompe ou de gestion des fonds) exclue de fait les femmes du débat, au moins sous cette forme publique : c'est en effet souvent le vendredi à la sortie de la mosquée que les principales communications et propositions sont faites.

Ceci n'empêche pas certaines femmes de refuser de se plier aux injonctions du chef ou du président du comité :

A Gorou Koufeïzeydo, la fontainière d'un des trois forages a décidé de ne plus remettre les fonds qu'elle recueille au chef de village, qui a fait main basse sur le comité de gestion après avoir obtenu la démission des anciens responsables (cf. supra). Aussi elle gère toute seule désormais le forage, et entend s'occuper du financement de la maintenance.

6. La gestion des fonds

L'opacité

La principale caractéristique de la gestion villageoise des pompes est la non-transparence (l'expression, souvent employée en zarma, étant *kubey ra*, « dans l'obscurité »). Les cahiers sont presque partout absents (les seuls documents disponibles dans les villages sont les contrats de garantie signés par le concessionnaire de pompes ou les contrats d'entretien conclus avec l'artisan réparateur), ou leur tenue a été abandonnée depuis longtemps (on nous a souvent affirmé l'existence d'un cahier sans pouvoir nous le montrer). Les seules exceptions attestées sont un cahier tenu en français et un cahier tenu en arabe :

Il s'agit des cas déjà signalé de Safatan (le président est un lettré), et de Talka Dabey (où les deux camps se surveillent étroitement).

Les réunions publiques relatives à la gestion sont rares, et en général relèvent de deux motifs : une visite d'un animateur ou d'un agent de l'hydraulique ; ou bien un problème de manque de fonds pour une réparation.

Cette opacité entraîne évidemment une suspicion permanente de détournement, d'autant plus pesante que les querelles villageoises sont aigües. L'arme de l'accusation d'avoir « mangé » la caisse est systématiquement utilisée par un camp contre l'autre. Nous avons ainsi relevé des cas où la probabilité de détournement pèse au moins autant, sinon plus, sur les accusateurs que sur les accusés (cf. également, supra, l'histoire de Samari et des six vieillards)...

A Dargol, l'ancien trésorier estime avoir été victime d'une machination ourdie par le chef de canton, qui a tout d'abord mis en place un nouveau fontainier sans l'informer. Puis « *le chef m'a convoqué pour me demander de montrer ce qu'il y avait en caisse. J'ai hésité longuement, puis j'ai pris la caisse et je suis allé avec chez le chef. J'ai fait les comptes devant tout le monde, j'ai remis la caisse au chef et je suis parti. Comme je ne pouvais supporter d'avoir été victime d'une telle humiliation, j'ai décidé de ne plus être trésorier* »

A Gorou Koufaïzaydo beaucoup de gens estiment que l'ancien président était rigoureux et contrôlait bien la caisse, ce qui déplaisait au chef de village, qui aurait manœuvré pour faire peu à peu démissionner l'ancien comité, en accusant successivement chacun de ses membres (trésorier, fontainiers, président) de mauvaise gestion, ce qui lui a permis aujourd'hui de prendre entièrement le contrôle du forage. « *Le chef veut manger, il s'est servi de la population pour destituer le comité. En inventant cette histoire de détournement, le chef savait que les gens du comité, qui sont des gens propres ne supporteraient pas ce genre d'accusations. On dit que maintenant le chef fait tranquillement son commerce* » (l'aide-réparateur)

De nombreux exemples analogues montrent qu'en matière de gestion l'honneur, l'humiliation, la méfiance, la honte, le soupçon, la rumeur sont des registres largement utilisés dans les manœuvres villageoises.

Il n'est évidemment pas possible, en l'absence de comptabilité précise, de justifier ou non les diverses accusations portées contre les uns ou les autres. Cette atmosphère pesante est ainsi une caractéristique devenue systémique de beaucoup de villages enquêtés, d'autant plus que chacun fait ses estimations, et que l'idée que le forage « rapporte » nettement plus que les sommes que l'on trouve en caisse lorsqu'il y a besoin d'une réparation est très répandue.

L'utilisation des fonds recueillis

Quel que soit le mode d'alimentation de la caisse (cotisations ou vente au seau, en nature ou en liquide) et quel qu'en soit le montant, le problème central de la gestion tourne toujours autour de l'usage des sommes disponibles en caisse, que l'on peut analyser comme la relation entre la part disponible pour la maintenance et les autres usages effectifs.

La maintenance est évidemment la finalité de la caisse. Le PRT ne prévoit aucun autre usage (mis à part la rétribution des fontainiers, évoquée plus haut). L'argent recueilli est donc censé « dormir » intégralement en liquide dans la caisse détenue par le trésorier en vue de

deux usages officiels, et deux seulement : le paiement des visites de maintenance de l'artisan-réparateur (1500 FCFA tous les 6 mois), et les frais occasionnés par d'éventuelles pannes (prix des pièces, salaire de l'artisan-réparateur). De fait, la maintenance se fait, et on peut en créditer le PRT et le système mis en place, dans la mesure où dans l'ensemble des villages enquêtés, tous les forages réhabilités (sauf un, à Safatan, victime en 1999 d'une panne grave qui dépasse les compétences techniques de l'artisan-réparateur) étaient fonctionnels et où aucun artisan-réparateur ne s'est plaint de ne pas avoir été payé pour son travail.

Les pannes elles-mêmes sont en général légères et les coûts d'entretien annuel vont rarement au delà de 25.000 FCA. Il s'agit, le plus souvent, de changement de kits dont le coût est compris entre 15 000 (Koulbagou) et 25 000 CFA (Gorou Koufeïzeydo). Cependant de sérieuses menaces pèsent à terme sur le système, dans la mesure où les pièces d'usure semblent de moins en moins remplacées²⁴, et où les sommes déclarées comme étant en caisse par beaucoup de comités ne semblent pas en mesure de faire face à des pannes graves, et encore moins à un futur renouvellement des pompes inévitable à échéance maximale d'une dizaine d'années (aucun amortissement n'est prévu).

Mais il arrive que, face à une panne lourde, la caisse puisse faire face :

A Dargol, le village a remis 200.000 FCFA à l'artisan réparateur pour une panne. A Toula, on fait état de 108 000 FCFA de recettes. D'autres localités ont parfois atteint un niveau plus élevé. Ainsi, en dehors de Namarigoungou qui bat le record dans ce domaine (cf. infra), on peut citer le cas de Farka Kalley (144 150 FCFA), de Koulikoira (250 000 FCFA) et de Safatan (368 720 FCFA). Mais ce ne sont là que les recettes déclarées, et on sait que les tentations de fausser les chiffres sont grandes en ce domaine.

Cependant, même s'il est difficile de faire des estimations fiables, en raison de l'absence de comptabilité, du caractère peu fiable des sommes « montrées » aux animateurs, de la fréquence des versions différentes quant au montant réel en caisse selon les interlocuteurs, et de la récurrence des soupçons de détournement, il semble établi qu'une part importante des sommes recueillies sert à d'autres fins, de façon certes parfois ouverte et pour des usages collectifs, mais aussi pour une bonne part de façon clandestine et pour des usages personnels. Le fait que, dans un contexte de fortes demandes de numéraire, de l'argent dorme dans une caisse chez un villageois (ce qui est le principe même des caisses de maintenance) semble souvent absurde.

Les exemples d'utilisation de la caisse à des fins collectives (mais la décision n'est pas toujours « collective ») concernent par exemple l'organisation de la fête du Mouloud (N'Dounga), le désensablement du puits du quartier (Aoula Koira), l'intronisation d'un chef de quartier (Karma), l'achat de médicaments pour le fontainier et l'accueil d'un étranger de marque venu dans le village (Dargol).

Lorsqu'il est arrivé à Koulikoira pour y passer quelques jours, Younoussi Issa, le collaborateur de notre équipe chargé de l'enquête dans ce village, a ainsi assisté à une scène dont il était d'une certaine façon le héros, puisque le chef de village a convoqué les 3 comités de gestion des 3 forages, pour demander à ce que chaque caisse de forage verse 1000 FCFA pour la nourriture de ce nouvel hôte. Renseignements pris, ce n'était pas seulement parce qu'il était venu « pour les forages » : tout « officiel » est ainsi entretenu sur les caisses des forages²⁵.

A Karma (Tarba Beene), alors que le chef du quartier était absent, ainsi que beaucoup d'habitants installés dans les hameaux de culture pour l'hivernage, les vieux, à la sortie de la mosquée, ont décidé d'utiliser la caisse pour financer l'intronisation du chef, en lieu et place des cotisations habituelles qu'ils auraient dû payer pour cela. Mais personne n'a critiqué publiquement cette décision.

²⁴ Cf. le rapport cité de M. Gageonnet, p. 24.

²⁵ L'un des fontainiers (appartenant soit dit en passant au camp de l'opposition au chef, ce village étant comme beaucoup d'autres divisé en deux camps) protestait d'ailleurs contre cette pratique du chef. En fait il ne mettait pas en cause le principe, mais le fait qu'il soit demandé la même somme aux 3 forages, alors que le sien, fortement natroné, avait beaucoup moins de clients et donc de recettes, que les deux autres...

Parfois on tente aussi de faire « fructifier » l'argent en caisse, la méthode la plus courante étant la spéculation sur les prix des animaux, ou sur les céréales. Lorsque c'est avec du mil que l'eau est payée, au seau ou par cotisation, on est automatiquement dans ce cas de figure, puisqu'on dispose d'un stock de mil à vendre. L'idée de tels placements est largement répandue, parfois liée à l'expérience que les gens ont des « projets », même si elle n'est pas toujours mise en pratique.

A Koulikoira, les épis de mil de la vente au seau sont regroupés en bottes, et les mesures en sac. Ces stocks sont ensuite vendus sur le marché. Avec l'argent obtenu, on achète des sacs de riz lors de la récolte, qui, stockés dans le magasin de la coopérative, sont revendus quelques mois plus tard avec un bénéfice de 2000 FCFA à 3000 FCFA par sac, censé revenir à la caisse

« J'ai fait au président du comité une proposition, mais il ne m'a pas écouté. Je lui ai dit : toi qui a chez toi l'argent du village, essaye de le faire fructifier. Cela pourra profiter à tout le monde. Si jamais les commis viennent ici ils seront satisfaits. Et alors ils penseront à nous pour des infrastructures supplémentaires. Il m'a répondu qu'il ne fera pas cela. Il pouvait acheter du mil et le revendre au détail. Il a refusé en disant craindre les mauvais payeurs. Je lui ai également suggéré de faire de l'embouche ovine. En quatre mois il pouvait avoir des bénéfices. Il a refusé » (H.G. Gorou Koufeizeydo). D'après l'ancien président du comité, c'est un « commis » (un animateur) lui-même qui aurait fait la proposition de faire de l'embouche si la caisse atteignait un montant de 250.000 CFA, mais la crise du comité a empêché que cette somme ne puisse être réunie...

A Farka Kalley la suggestion (non retenue) a été de financer une banque céréalière ou une petite épicerie. A Yalouma, du mil a été acheté, mais au lieu d'être revendu au détail dans le village comme le souhaitaient beaucoup, il a été revendu au sac sur un marché.

Certains animateurs ont conseillé aux villageois de verser les fonds recueillis auprès de caisses de crédit en milieu rural. Malgré la multiplication récente de projets portant sur les micro-crédits, l'absence en milieu rural d'un réseau de caisses de dépôt fiables sur le long terme est sûrement un des principaux problèmes du système de gestion actuel des points d'eau²⁶

Mais parfois la frontière entre bénéfice collectif et bénéfice personnel, entre placement des fonds au profit du comité et placement à son propre profit, s'atténue .

Le président du comité de gestion du quartier Fandou Kourey, dans le village de Logaizeydo, raconte ainsi lui-même que « cette année là, il y a eu une insécurité alimentaire aiguë. La population a proposé de mettre en place une banque céréalière. La caisse du forage contenait alors la somme de 115 000 FCFA sur lesquels 95 000 ont été prélevés pour l'achat de mil. La vente a dégagé un bénéfice de 7 000 FCFA et 2 500 sont revenus à la caisse. Nous avons opté pour l'embouche bovine avec, cette fois-ci, un capital de 55 000 FCFA. Là aussi, nous avons réalisé de bénéfices importants. C'est à cette période que la caisse est restée avec moi un moment parce que la trésorière me l'a confiée par prudence. J'en ai profité pour dépenser la somme de 80 000 FCFA que je compte d'ailleurs rembourser. Lors d'une de mes absences, ces gens là m'ont marginalisé, ils ne me consultent plus sur les questions du forage ». A côté de ce « détournement » avoué, le même comité fait état d'un autre « détournement » de 50 000 FCFA dont ignore encore les responsables..

Bien souvent l'argent de la caisse est « prêté » à des connaissances, parents ou voisins. Parfois l'existence de tels prêts est connue et ne suscite aucune réprobation. Au contraire, un trésorier qui se refuse à dépanner à quelqu'un dans le besoin, alors qu'il détient de l'argent inemployé, est l'objet de critiques.

A Fandou Beeri, des prêts individuels sont accordés sur la caisse, mais le chef de village dit en être régulièrement informé.

A Yalouma, le comité a décidé de n'accorder aucun prêt individuel, ce qui déclenche une forte amertume : « L'argent du forage, ils ne te le prêtent jamais, même si tu es sur le point de mourir ; ils font de cette caisse un bien personnel, ce n'est pas normal » (l'imam). Bien évidemment cette attitude suscite le soupçon que les membres du comité se réservent à eux-mêmes l'usage des fonds...

²⁶ L'absence d'un réseau bancaire permettant la sécurisation des caisses de maintenance a déjà été signalée comme un problème majeur : cf. P. Coquart et M. Vaillant, pp. 6 et 23. Le rapport de M. Gageonnet évoque quelques uns des projets d'épargne-crédit décentralisée intervenant dans la région (Taïmako, MCPEC, PMR).

On voit toute l'ambivalence de ce type d'usage de la caisse : dans un contexte à la fois de forte demande de numéraire (cf. « sur-monétarisation ») et de conflits villageois, ne pas prêter expose à la critique (pour cruauté ou volonté de garder les bénéfices pour soi) comme à la louange (pour saine gestion), de même que prêter expose aussi à la critique (pour manque de rigueur) et à la louange (pour compassion ou simplement bon sens). Qui plus est, le prêt à un tiers et l'emprunt personnel ne sont pas séparés par une ligne claire et les situations sont toujours ambiguës.

Y., réparateur villageois, raconte ainsi ce qui est survenu à Toula : « Au tout début, le président gardait avec lui les versements pendant environ 7 mois. Lorsque nous avons appris la nouvelle, nous avons protesté contre la procédure. Nous sommes allés voir le président pour lui signifier que la réunion de bilan prévue à la création du comité n'a pas été tenue voilà 7 mois. Il a rétorqué que ce n'était pas sa faute et que l'argent se trouvait avec le trésorier. Nous sommes ensuite allés voir ce dernier qui a affirmé n'avoir rien vu de ce que versaient les fontainières depuis 7 mois. A partir de ce moment, j'ai obligé le comité à se réunir pour informer la population sur ce qui se passait au forage. J'ai menacé de démissionner devant la mosquée et lorsqu'ils ont senti la menace, ils ont promis de tenir une réunion le soir au domicile du trésorier. A l'heure convenue, nous nous sommes rendus au lieu, mais le président n'était pas présent. C'est alors que le trésorier nous a demandé de rentrer en promettant qu'il passerait à la mosquée au moment de la prière pour informer les gens de ce qui se passait. Effectivement, après la prière, il a informé les gens, mais sans avouer que cela faisait 7 mois que le président ne lui avait rien versé. Comme le président était absent ce jour, la population l'a convoqué pour s'expliquer. Il a déclaré qu'il avait donné l'argent à des paysans et que ceux-ci rembourseraient après la récolte. Je lui ai demandé le nom des débiteurs et il a refusé. Cette nuit-là, le président a failli me frapper. Finalement, j'ai décidé d'attendre la fin de la campagne pour voir s'il allait ramener l'argent. Cette fin de campagne a coïncidé avec la visite des agents de Vergnet qui ont demandé le compte des 12 mois écoulés. Ce jour-là, le président a ramené la somme après avoir vendu le taureau de son frère. Le trésorier quant à lui a complété les 5 mois restants qu'il avait gardé dans sa caisse depuis le jour où la réunion d'information avait fini en queue de poisson ».

A Dargol, le président et le trésorier admettent consentir des prêts à des « personnes solvables » de leur propre initiative, sans qu'on sache ni les montants ni les échéances. A Gorou Koufeizeydo, l'ancienne fontainière déclare qu'elle-même prêtait de l'argent à « *des personnes honnêtes, parmi lesquelles son propre mari, aujourd'hui décédé, qui ne tardait pas à rembourser, même s'il devait vendre un taurillon pour cela* »

L'appropriation quasi privée rampante

En fait, sous couvert de gestion collective, on assiste bien souvent à une espèce particulière de gestion quasi privée informelle par « l'homme fort » ou le petit groupe qui a pris les choses en main. Vis-à-vis du « projet », des « commis », animateurs ou agents du service de l'hydraulique, il y a un comité. En fait, le forage est l'affaire réelle de X ou de Y. Cette situation mécontente un certain nombre de gens (au minimum le groupe de l'opposition, ou les anciens gestionnaires évincés), qui invoquent le bien du village et argumentent sur le fait que le forage est pour tous, et ses bénéfices aussi. Car le forage est aujourd'hui assez clairement perçu comme la propriété du village. Mais en l'absence d'un modèle éprouvé et fiable de gestion publique, il y a découplage entre bien public (admis par tous) et gestion publique (non pratiquée véritablement). On y reviendra plus loin. La coexistence entre bien public et gestion privée (ou avantages privés) est normale pour beaucoup.

Un groupe de femmes rencontrées au forage de Fandou Beri affirme avec force que « *le forage est la propriété de tous* », mais elles n'envisagent pas du tout de participer au nettoyage des abords, sauf si elles gagnent chacune 2 seaux gratuits en échange.

Le forage est un bien collectif disent des utilisatrices du forage de Yalouma : aussi l'argent qu'il rapporte devrait-il servir à dépanner chacun quand il en a besoin, par exemple pour des évacuations sanitaires ou des prêts en cas de famine.

De ce fait, la gestion « réelle » du forage, aussi cahotique, personnelle, obscure ou factionnelle soit-elle, et malgré les mécontentements exprimés en privé, ne soulèvera véritablement de débat public que dans deux cas :

1. Lorsque les conflits villageois, en particulier liés à la chefferie, sont ouverts et que l'accusation de « détournement » est une arme utilisable

2. Si, en cas de panne, il n'y a pas assez d'argent dans la caisse

Cependant s'il y a malversation avérée, le responsable n'aura aucune sanction (cf. supra). Cette « culture de l'impunité », évidemment liée aux nombreuses relations d'interconnaissance propres aux villages (« face to face societies ») aboutit à ce que l'on confie parfois de façon délibérée le pouvoir de gestion (la caisse réelle) à une personne aisée du village (commerçant, marabout) : il pourra rembourser les fonds manquant si une réparation est nécessaire, autrement dit ce n'est pas grave s'il récupère l'argent de la vente et l'utilise comme il l'entend, puisqu'en cas de panne il aura les moyens de payer.

A Farka Kalley la famille qui a en main la gestion est, pour le Zarmaganda en tout cas, une famille presque aisée, qui possède les moyens de rembourser l'argent du village en cas de détournement. Cette logique se retrouve aussi à Safatan où la vieille K. a été nommée trésorière parce qu'elle a l'habitude de garder l'argent, à Dargol, où l'ancien trésorier S. avait été désigné en raison de ses ressources financières, et à N'dounga (quartier Sébangay) où l'argent de la caisse a été déposé auprès d'un commerçant du village résidant à Niamey.

Bien souvent, les utilisatrices estiment illusoire la revendication d'une gestion transparente, et se contentent de ce que le forage soit en état de marche

« Quand la pompe marche, je prends mon eau et je m'en vais. Le reste ne me regarde pas » (une femme de Sansanné Haoussa).

Derrière la façade promue par le PRT de comités élus rendant fidèlement compte de leur gestion aux villageois, on a donc une gamme de situations réelles toutes différentes, avec à un pôle le comité de gestion « normal » et à l'autre pôle l'appropriation privée ouverte par un « investisseur », en passant par toute une gamme intermédiaire de gestions semi-privées et d'« appropriations rampantes » par un « homme fort » ou une faction. Il ne faudrait pas en conclure que le système du comité de gestion jouant la transparence ne marche jamais, mais qu'il s'agit plutôt d'exceptions, renvoyant à des facteurs particuliers.

Un comité modèle : Namarigoungou

Le cas de Namarigoungou, s'il concerne une mini-AEP et non des pompes Vergnet, n'en est pas moins significatif (c'est pour cela que nous l'avons finalement inclus dans notre enquête)

Namarigoungou est un gros village de la vallée du fleuve. Il compte 4 quartiers : Kwara Tegyi, Kwara Zeeno, Game-game-kaina et Game-game-bero. Le village a été doté d'un forage depuis 1981. A partir de 1988, la vente de l'eau a débuté sur proposition du service de l'hydraulique. En 1993, le village a été doté d'un château d'eau (alimentation solaire) sous condition de la mise en place d'un comité de gestion. Le chef de village a demandé à tous les chefs de quartier de désigner un représentant. Le président est du quartier Game-game-kana (il a été désigné en son absence)²⁷ ; le trésorier est de Kwara Zeeno, le secrétaire est de Game-game-bero et le commissaire aux comptes de Kwara Tegyi. Chaque quartier se retrouve donc dans le comité. Le chef lui-même a choisi les deux fontainières. C'est auprès de lui que se font les versements en fin de journée ; la somme versée est consignée sur un cahier en présence de la trésorière. A la fin de chaque mois, les fontainières perçoivent leur salaire et le reste de l'argent est versé au trésorier, en présence des autres membres du comité. Sur instruction du chef, l'argent est récupéré par le président et déposé chaque trimestre sur un compte d'épargne à Niamey. A la fin de l'année 1999, le solde créditeur de ce compte était de 2 450 000 FCFA.

Cet exemple est sans doute particulier, en raison de la complexité technique de l'installation. Mais le village de Karma bénéficie d'une installation analogue, et son comité est loin de fonctionner de façon aussi satisfaisante... C'est dans la personnalité du chef, sa volonté de promouvoir une bonne gestion, et son charisme qu'il faut chercher les raisons de la réussite de la gestion à Namarigoungou. Le pouvoir est une arme que le chef peut utiliser pour instaurer une bonne ou une mauvaise gestion.

27 Cette pratique est courante (c'est aussi le cas de G. la trésorière de Koulbagou).

7. Conclusion

En conclusion, nous voudrions soulever trois problèmes distincts : le rôle de l'animation, l'importance des innovations, et le choix entre gestion collective et gestion privée

7.1. Et l'animation ?

L'animation a incontestablement réussi à mettre en place des comités dans un très grand nombre de villages, même si le fonctionnement de ces comités reste souvent loin du schéma idéal. Cette tâche n'était pas aisée, vue l'immensité des zones à « animer » d'une part, et le temps et les moyens disponibles, d'autre part²⁸. Le second acquis est d'avoir réussi auprès des populations un certain « marketing » de l'eau potable distribuée par les PMH et de la nécessité d'un auto-financement local pour la maintenance. Dans la plupart des villages, les gens tiennent beaucoup aux forages et cherchent à les réparer.

Toutefois, les traces de l'animation sont fort peu visibles dans les villages. Elle est restée largement anonyme et complètement fondue dans les volets techniques des différents projets. En d'autres termes, aucune différence n'est faite entre les animateurs du PRT, les agents de Vergnet, le service de l'hydraulique. Lorsque les villageois s'en souviennent (et c'est loin d'être toujours le cas) ils évoquent la venue lointaine de « Blancs », ou le passage à moto et sans lendemain d'un « commis » venu nommer le comité ou vérifier le contenu de la caisse.

Parfois les seuls souvenirs actifs sont fortement négatifs, soit que les villageois se soient sentis dupés, soit, plus souvent, qu'on leur ait fermé autoritairement leur pompe.

Dans un village hors de notre échantillon visité lors de l'enquête de repérage, Aoulla Koira, près de N'Dounga, deux personnes se présentant comme des agents de l'hydraulique venus de Tillabéri ont demandé aux paysans de rassembler 20.000 FCFA pour désensabler leur puit, promettant de le faire dans les 8 jours, ce qui était la condition pour obtenir ensuite un forage. Les villageois ont donné les 20.000 FCFA, les « commis » sont partis, et les villageois attendent toujours leur retour...

A Fandou Beri, l'animateur, ayant constaté qu'il n'y avait que 17500 FCFA en caisse après 11 mois d'exploitation (le montant souhaitable étant de 50000 FCFA) a décrété la fermeture du forage pour cause de recettes insuffisantes ... et a emporté la pédale de la pompe. Il a fallu 16 mois aux villageois pour obtenir sa restitution.

Dans deux quartiers de Karma, chacun avec un forage et un comité, les pédales ont aussi été retirées pour cause d'insuffisance de recettes lors de visites de contrôle. Dans un cas (quartier Maourey), les animateurs ont exigé que le comité puisse présenter une somme de 120.000 FCA pour rendre la pédale, somme finalement ramenée à 60.000 après négociation, et payée par un mécène.

Au-delà de ces comportements punitifs choquants, qui semblent ignorer que les forages appartiennent plus aux villages qu'aux « commis », et qui reflètent des habitudes établies depuis l'époque coloniale de mépris des populations par les agents intervenants en milieu rural, on doit constater que les structures socio-politiques villageoises et le fonctionnement des arènes locales sont restés largement ignorés des animateurs, qui se sont limités, faute d'ailleurs de temps, de compétences et de moyens, à des réunions dites de sensibilisation dans les premiers temps et à des visites de contrôle des caisses ensuite. Les fonctionnaires résidant dans les villages (infirmiers, instituteurs, agents de l'élevage ou de l'agriculture), ou au chef lieu de canton, ont partout été tenus à l'écart, de même que les agents des autres projets intervenant sur la même zone. Cependant le « marketing » réussi de l'eau des PMH a été, dans une large mesure, facilité par un important travail de sensibilisation indépendant du PRT réalisé par les agents de santé lors des épidémies de choléra ou des activités quotidiennes des services de santé, et, sans doute aussi, par les instituteurs auprès des élèves.

²⁸ Le rapport cité de P. Coquart et G. Verdeilhan-Cayre évoque l'insuffisance de l'animation, tant en termes de méthode, au moins aux débuts, qu'en termes de moyens, au moins à la fin.

7.2. Les innovations

Elles sont finalement assez nombreuses, dans divers domaines, et nous ont surpris par leur nombre ou leur nature. Depuis les modes de recouvrement des sommes nécessaires à la maintenance (paiements en nature, taxe sur les mariages, zakat...) jusqu'aux exonérations (fêtes, chevaux...), en passant par le tour de rôle des fontainiers ici, ou la co-gestion par deux camps rivaux là, sans oublier les divers usages de la caisse (réceptions, crédits, embouche), ou les « privatisations » spontanées, à travers le mécénat ou l'installation artisanale d'une borne-fontaine, les villageois se sont éloignés du schéma prévu par le PRT non seulement de façon négative (non respect des consignes) mais aussi de façon positive (improvisations fonctionnelles). Certes cela ne suffit pas à « sauver » un schéma de gestion dont il est clair qu'il est loin d'avoir sur le terrain l'efficacité prévue par ses concepteurs. Mais cela montre malgré tout qu'une certaine « appropriation » des PMH s'est manifestée, au-delà des problèmes de gestion.

Le cas d'une caisse de quartier constituée pour la mosquée et devenant aussi caisse de maintenance est symptomatique de ce type d'innovation-appropriation :

A Niame (Garbey Beeri) il existait déjà une caisse de quartier destinée à l'entretien de la mosquée et alimentée par des petites cotisations et des dons de mécènes. Pour la réhabilitation du forage, cette caisse a été mise à contribution, parallèlement à un nouveau don d'un mécène, puis la caisse de maintenance a été confondue avec la caisse préexistante, avec une cotisation annuelle fixée à une botte de mil par famille (ou 1000 FCFA), qui sert donc pour toutes les infrastructures du village.

7.3. Gestion collective ou gestion privée ?

Les solutions discutées dans tous les villages, spontanément ou à notre initiative, se ramènent invariablement au débat entre la gestion collective et la gestion privée (*i ma pompo dan bor fo maayo gaa*, « qu'on mette la pompe au nom de quelqu'un »). Chaque forme de gestion a ses partisans, et les arguments en faveur de l'une ou l'autre forme se répondent.

Pour une gestion collective

Les arguments tournent autour de deux points :

- 1- Une question de principe : La pompe est un bien du village, donc elle doit rester l'affaire du village

« Si quelqu'un prend en charge la gestion des forages, il va s'approprier de tout, il va parler de ses forages et non des forages du villages »

- 2- Une appréhension des conséquences possibles de la gestion privée :

« Je préfère que ce soit le village qui gère parce que si quelqu'un choisit de le faire à la place du village, il peut décider tout seul de comment fixer les prix »

« Le risque de la gestion privée, c'est que le propriétaire peut arrêter à tout moment s'il ne réalise pas de bénéfices »

Pour une gestion privée

Trois points sont régulièrement invoqués :

- 1- Une gestion collective mène toujours au détournement

« L'argent ne sera pas en sécurité tant que c'est le village qui se chargera de la garder ».

« Les membres des comités n'étant pas payés se débrouillent autrement »

- 2- Les villages sont trop divisés

« Il vaut mieux une personne privée, ici il y a trop de jalousies »

3- Le village aurait une ressource régulière et sans souci

« Si le commerçant prend en charge la gestion du point d'eau il versera une certaine somme par mois au comité de gestion »

« On serait déchargé des cotisations incessantes »

Ajoutons deux remarques :

Certains discours sont réversibles : le risque que les gens prennent de l'eau sans payer est imputé par les uns à la gestion collective (plus laxiste, irresponsable et susceptible de favoritisme) et par d'autres à la gestion privée (les parents, connaissances et amis de l'intéressé se refuseront à payer et lui-même ne pourra leur imposer)

D'autre part, pour divers interlocuteurs le choix est renvoyé « à l'Etat », signe d'une habitude qu'en ce genre de débat, l'Etat tranche et impose :

« Je ne sais pas ce qu'il faut choisir, l'important c'est que l'Etat fasse le choix qui sera le meilleur pour nous »

Une réponse à notre enquêteur, pris ici comme symbole des « commis » : « Cela ne dépend pas de nous c'est votre affaire »

Commentaires

Le problème de ces divers énoncés est que, restitués dans leurs contextes respectifs, ils semblent souvent relever autant de légitimations de positions liées à des conflits locaux que de purs débats argumentatifs désintéressés. C'est un trésorier évincé par le chef ayant pris en charge le forage qui s'élève contre la gestion collective. C'est un président tenant en main la caisse qui rejette une éventuelle privatisation. L'artisan-réparateur veut le maintien du système actuel car un changement pourrait menacer sa position... En fait bien public et gestion privée ou semi-privée sont souvent compatibles dans les représentations des acteurs.

Lorsque H. se déclare prêt à acquérir la pompe, il proclame que c'est au fond pour le bien d'autrui qu'il se dévouerait : « je serai prêt à acheter le forage si on me le demande ; s'il ne me rapporte pas de l'argent, j'aurai quand même la grâce de Dieu ». Cependant, pour H. qui est commerçant (c'est lui le mécène de Goro Bande, l'un des quatre quartiers de Bangoutara) l'humanisme n'est pas incompatible avec les affaires, et l'espoir de récompense divine peut fort bien se concilier avec la fructification d'un capital : ayant déjà réparé à ses frais le forage il s'est proclamé trésorier pour récupérer ses fonds.

On a déjà évoqué cette question : la frontière entre mécénat et investissement, entre dévouement et privatisation, entre intérêt public et intérêt privé est plus que ténue. Le fait de confier, fréquemment, comme nous l'avons vu, la gestion du forage à un commerçant (en le nommant trésorier ou président d'un comité plus ou moins fictif), parce qu'on sait qu'il pourra payer la réparation même si entre temps il gère la caisse à son profit, est significatif. Non que la notion de bien public n'existe pas, tout au contraire. Le forage est clairement un bien public, comme l'école, le dispensaire, et, plus encore, la mosquée²⁹. L'exemple des mosquées (« bien public » entre tous, et le premier d'entre eux pour les villageois – il s'agit surtout de la mosquée du vendredi) est intéressant car il s'agit d'initiatives purement locales, qu'aucun projet n'a promu ou appuyé. La construction fait appel à la participation du quartier ou du village, ainsi que, si possible, à la mobilisation de ressortissants à Niamey, voire à l'aide d'un mécène. La maintenance comporte une part d'entretien en force de travail (propreté des lieux et des abords) et de dépenses courantes (pétrole pour l'éclairage, réfections éventuelles). Il n'y a aucun comité de gestion formel, aucune comptabilité, un pouvoir de décision variable réparti entre l'imam, le chef, les vieux (au total les « notables »), et peu d'accusations de détournement. Il ne s'agit certes pas de faire de la gestion de la mosquée un « modèle » à

²⁹ Dans la région du Zarmaganda, on trouve un grand nombre de puits cimentés construits par la coopération saoudienne. De manière plus générale, la construction d'infrastructures sociales comme les mosquées ou les dispensaires à partir des fonds de la zakat (dîme) drainés à partir des pays arabes est un domaine où le courtage est en pleine expansion.

suivre pour la gestion des PMH (les enjeux matériels et surtout symboliques sont d'ailleurs sans commune mesure). Mais de souligner qu'à la notion de bien public n'est associée aucune notion claire correspondante de ce que devrait être une gestion publique, et que règnent une grande incertitude et un grand flou sur ce que peut signifier gérer un bien public. Il y a découplage entre bien public (devant profiter à tous) et gestion publique (inconnue dans le sens que lui donnent les « projets »). On se rappelle qu'il n'y a aucune expérience « municipale » au Niger, et que la vie associative y est, surtout dans les villages, plus une conditionnalité de l'administration (pour les coopératives) et des projets (pour les comités) que l'expression d'une « société civile » autonome. Les seuls modèles actuellement connus de gestion d'un « bien public » local sont : (a) la gestion « personnelle » par le chef (néo-patrimoniaire) ; (b) la gestion informelle de la mosquée par les notables ; et (c) la « gestion collective » par un « comité ». Or cette dernière n'est guère « collective », elle est toujours soupçonnée, et se trouve de plus fortement contaminée par les deux autres modèles. Beaucoup se résignent donc à ce que la gestion réelle soit semi-privée, ou privée, tant que la pompe marche, d'autant que l'intervention des commerçants-mécènes témoigne de ce qu'un bien public peut fort bien fonctionner à partir d'une gestion privée... et profiter au moins un peu à tous